

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 2, 2022

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 4:18 p.m. [ET] to Bill S-210, An Act to restrict young persons' online access to sexually explicit material.

Senator Mobina S. B. Jaffer (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I'm Mobina Jaffer, senator from British Columbia, and I have the pleasure of chairing this committee. Today we are conducting a hybrid meeting of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

[*Translation*]

If you experience any technical difficulties, with the interpretation in particular, please inform me or the clerk and we will do our best to fix the problem.

[*English*]

A reminder to please only signal if you do not have a question to the clerk. Otherwise, all members are on my list for questions.

[*Translation*]

Now I will take a few moments to introduce the committee members taking part in today's meeting.

[*English*]

We have Senator Boisvenu, Senator Campbell, Senator Carignan, Senator Clement, Senator Cotter, Senator Dalphond, Senator Harder, Senator Dupuis, Senator Pate, Senator Wetston and Senator White.

Senators, today we continue our study of Bill S-210, An Act to restrict young persons' online access to sexually explicit material.

We are very happy today to welcome the RCMP and the CRTC. From the RCMP, we have André Boileau, Officer in Charge, National Child Exploitation Crime Centre; and from the CRTC, we welcome Scott Hutton, Chief of Consumer, Research and Communications, and Peter McCallum, Legal Counsel-Consultant.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 2 mars 2022

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 18 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-210, Loi limitant l'accès en ligne des jeunes au matériel sexuellement explicite.

La sénatrice Mobina S. B. Jaffer (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, je suis Mobina Jaffer, sénatrice de la Colombie-Britannique, et j'ai le plaisir de présider le comité. Nous tenons aujourd'hui une séance hybride du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

[*Français*]

Si vous éprouvez des difficultés techniques, notamment en ce qui concerne l'interprétation, veuillez le signaler au président ou au greffier et nous nous efforcerons de résoudre le problème.

[*Traduction*]

Je prie uniquement les membres qui n'ont pas de questions à poser de l'indiquer au greffier. Sinon, tous les membres sont sur ma liste d'intervenants.

[*Français*]

Je voudrais prendre quelques minutes pour vous présenter les membres du comité qui participent à la réunion aujourd'hui.

[*Traduction*]

Nous avons parmi nous aujourd'hui le sénateur Boisvenu, le sénateur Campbell, le sénateur Carignan, la sénatrice Clement, le sénateur Cotter, le sénateur Dalphond, le sénateur Harder, la sénatrice Dupuis, la sénatrice Pate, le sénateur Wetston et le sénateur White.

Chers collègues, nous continuons aujourd'hui notre étude du projet de loi S-210, Loi limitant l'accès en ligne des jeunes au matériel sexuellement explicite.

Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui des représentants de la GRC et du CRTC. Nous souhaitons la bienvenue à André Boileau, officier responsable au Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants qui relève de la GRC, ainsi qu'à Scott Hutton, dirigeant principal de la consommation, de la recherche et des communications, et à Peter McCallum, conseil juridique, qui nous viennent tous deux du CRTC.

May we hear from you, Mr. Boileau. Can you start with your presentation, please.

André Boileau, Officer in Charge, National Child Exploitation Crime Centre, Royal Canadian Mounted Police: Good afternoon, Madam Chair and honourable members of the committee. Thank you for the opportunity to speak with you today. The safety of our children is a very important issue for all of us. As children and youth are spending more time online, it is important to raise awareness of the risks that they may encounter, and to take preventative and collective action to keep them safer on the internet.

To begin, I would like to offer some context as to our role within child protection. In 2004, the Government of Canada announced the National Strategy for the Protection of Children from Sexual Exploitation on the Internet, which brings the RCMP, Public Safety Canada, the Department of Justice and the Canadian Centre for Child Protection together to provide a comprehensive, coordinated approach to enhancing the protection of children from online child sexual exploitation. The Canadian Centre for Child Protection is a non-governmental organization that operates cybertip.ca, Canada's tip line to report suspected online sexual exploitation of children.

[Translation]

The RCMP's National Child Exploitation Crime Centre is the national law enforcement arm of the national strategy, and functions as the central point of contact for investigations related to the online sexual exploitation of children in Canada and international investigations involving Canadian victims, Canadian offenders or Canadian companies hosting child sexual exploitation material.

The centre investigates online child sexual exploitation and provides a number of critical services to law enforcement agencies, including immediately responding to a child at risk, coordinating investigative files with police of jurisdiction across Canada and internationally, identifying and safeguarding victims, conducting specialized investigations, gathering, analyzing and generating intelligence in support of operations, engaging in operational research, and developing and implementing technical solutions.

The centre is also mandated to investigate transnational child sexual offences. The centre has seen a dramatic increase in reports of online child sexual exploitation in recent years. In fiscal year 2020-21, the centre received 52,306 complaints,

Pouvons-nous commencer par vous, monsieur Boileau? Vous pouvez commencer votre exposé.

André Boileau, officier responsable, Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants, Gendarmerie royale du Canada : Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du comité, bonjour. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. La sécurité de nos enfants est un enjeu très important pour nous tous. Étant donné que les enfants et les jeunes passent de plus en plus de temps en ligne, il est important de mieux faire connaître les risques qu'ils peuvent courir et de prendre collectivement des mesures préventives afin d'améliorer leur sécurité sur Internet.

Tout d'abord, j'aimerais mettre en contexte notre rôle en matière de protection de l'enfance. En 2004, le gouvernement du Canada a annoncé la Stratégie nationale pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet, dans le cadre de laquelle la GRC, Sécurité publique Canada, le ministère de la Justice et le Centre canadien de la protection de l'enfance mettent en œuvre une approche globale et coordonnée en vue de mieux protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet. Le Centre canadien de la protection de l'enfance est une organisation non gouvernementale qui gère le site Cyberaide.ca, la centrale canadienne de signalement des cas soupçonnés d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet.

[Français]

Le Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants de la GRC est l'organisme national responsable du volet de l'application de la loi de la stratégie nationale. Il sert de point de contact central pour les enquêtes liées à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet au Canada, ainsi que pour les enquêtes internationales impliquant des victimes canadiennes ou des délinquants canadiens ou des entreprises canadiennes qui hébergent des images d'abus pédosexuels.

Le centre enquête sur l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet et offre plusieurs services essentiels aux organismes d'application de la loi, qu'il s'agisse d'intervenir immédiatement auprès d'un enfant à risque, de coordonner les dossiers d'enquête avec les services de police compétents au Canada et à l'étranger, d'identifier les victimes et de les protéger, de mener des enquêtes spécialisées, de recueillir, d'analyser et de produire du renseignement à l'appui des opérations, de mener des recherches opérationnelles ou d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions techniques.

Le centre a également pour mandat d'enquêter sur les infractions transnationales de nature sexuelle commises contre des enfants. Il a pu constater une augmentation spectaculaire du nombre de cas d'exploitation sexuelle d'enfants

reports and requests for assistance related to online child sexual exploitation. This is a 510% increase compared with the number of reports received in 2013-14.

The majority of our referrals come from the National Center for Missing and Exploited Children in the United States, and every report is assessed. Reports that are deemed actionable are forwarded to the police of jurisdiction for further investigation.

[English]

In addition to high volumes of reports, online child sexual exploitation cases have become increasingly complex. Technological advancements, such as encryption, the dark web and anonymity tools, have made it significantly easier for offenders to operate undetected by law enforcement.

Like many cybercrimes, online child sexual exploitation is often multi-jurisdictional or multinational, affecting victims across jurisdictions and creating additional complexities for law enforcement. No single government or organization can address this crime alone. The RCMP works diligently with its partners at the municipal, provincial and federal levels in Canada and internationally, as well as with non-governmental organizations, to strengthen efforts to identify and remove victims from abuse and to bring offenders to justice. The RCMP is a member of the Virtual Global Taskforce, an international police alliance dedicated to the protection of children from online sexual exploitation and transnational child sex offences. The VGT consists of law enforcement, NGOs and industry partners working collaboratively to find effective response strategies.

The RCMP also works closely with the private sector, as offenders regularly utilize platforms operated by internet and communication service providers to carry out a range of Criminal Code offences relating to online child sexual exploitation.

sur Internet signalés au cours des dernières années. Au cours de l'exercice 2020-2021, le centre a reçu 52 306 plaintes, rapports d'incidents et demandes d'aide liées à l'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet. Il s'agit d'une augmentation de 510 % par rapport au nombre de signalements reçus en 2013-2014.

La majorité des demandes qui nous sont acheminées proviennent du National Center for Missing and Exploited Children, situé aux États-Unis, et chaque signalement est évalué. Ceux qui sont considérés comme pouvant faire l'objet d'une mesure sont transmis au service de police compétent, afin qu'une enquête plus poussée soit menée.

[Traduction]

En plus du nombre élevé d'incidents signalés, les cas d'exploitation sexuelle des enfants sur Internet sont devenus de plus en plus complexes. Grâce aux progrès technologiques, tels que le cryptage, le Web clandestin et les outils garantissant l'anonymat, les délinquants ont beaucoup plus de facilité à exercer leurs activités sans être découverts par les forces de l'ordre.

Comme bien des cybercrimes, les cas d'exploitation sexuelle des enfants sur Internet s'étendent souvent sur plusieurs provinces ou territoires ou sur plusieurs pays, touchent des victimes dans plusieurs territoires de compétence et compliquent davantage le travail des organismes d'application de la loi. Aucun gouvernement et aucun organisme ne peut, à lui seul, lutter contre ce crime. La GRC collabore assidûment avec ses partenaires aux niveaux municipal, provincial et fédéral au Canada et à l'étranger, ainsi qu'avec des organismes non gouvernementaux, pour intensifier les efforts visant à identifier les victimes et à les soustraire à des situations d'exploitation sexuelle ainsi qu'à traduire les délinquants en justice. La GRC est membre du Virtual Global Taskforce, un organisme de police international qui se consacre à la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet et d'autres infractions sexuelles transnationales commises contre les enfants. Le Virtual Global Taskforce regroupe des organismes d'application de la loi, des organisations non gouvernementales et des partenaires de l'industrie qui collaborent pour trouver des stratégies d'intervention efficaces.

La GRC travaille également en étroite collaboration avec le secteur privé, car les délinquants utilisent régulièrement des plateformes gérées par les fournisseurs de services Internet ou de communication pour commettre une série d'infractions au Code criminel ayant trait à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet.

[Translation]

Sexual offences committed against children are among the most deplorable of all crimes. Not only are children victimized through sexual abuse, but they are also often re-victimized throughout their lives, as photos, videos and/or stories of their abuse are shared repeatedly on the internet amongst offenders.

The Criminal Code provides a comprehensive range of offences relating to online child sexual exploitation. Canadian police services, including the RCMP, are responsible for investigating these offences when there is a possible link to Canada. The Criminal Code also authorizes courts to order the removal of specific material, for example, a voyeuristic recording, an intimate image and child pornography that is stored on and made available through a computer system in Canada.

We are very supportive of the legislation currently in place that serves to protect children from offences related to online child sexual exploitation, and we advocate the continued strengthening of these laws.

Over the years, we have observed a number of amendments and additional offences added to the Criminal Code of Canada, which have offered law enforcement enhanced measures to bring offenders to justice for the crimes that they commit against children.

[English]

Sexually explicit material, as defined within the Criminal Code of Canada in subsection 171.1(1), does not include child pornography. However, it can be used in the commission of an offence against a child. Specifically, under section 171.1(1) of the Criminal Code of Canada, it is an offence to transmit, make available, distribute or sell sexually explicit material to a child for the purposes of facilitating the commission of designated sexual and exploitative offences against a child.

Within the context of online child sexual exploitation, some offenders provide sexually explicit material to children to normalize the sexual acts depicted and to prepare for the commission of a sexual offence against the child on or offline. This is referred to as grooming and is often a gradual process that can lead to the sexual exploitation of a child. Charging under section 171.1(1) of the Criminal Code of Canada is an avenue that police can pursue when sexually explicit content is used within the context of committing an offence against a child. The National Child Exploitation Crime Centre does not investigate matters related to sexually explicit material beyond the scope of online child sexual exploitation. I highlight, again, that it is an offence to transmit, make available, distribute or sell sexually explicit material to a child for the purposes of facilitating the

[Français]

Les infractions sexuelles commises contre les enfants comptent parmi les crimes les plus abominables. Non seulement les enfants sont victimes d'agressions sexuelles, mais ils demeurent souvent des victimes tout au long de leur vie, car les délinquants échangent sans cesse des photos, des vidéos ou des récits de leurs agressions sur Internet.

Le Code criminel prévoit un éventail complet d'infractions liées à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet. Les services de police canadiens, dont la GRC, sont chargés d'enquêter sur ces infractions lorsqu'elles ont un lien possible avec le Canada. Le Code criminel autorise également les tribunaux à ordonner le retrait de certains contenus, par exemple, un enregistrement voyeuriste, une image intime ou de la pornographie juvénile, qui sont stockés et rendus accessibles au moyen d'un système informatique au Canada.

Nous appuyons fortement les lois actuellement en place qui servent à protéger les enfants des infractions liées à leur exploitation sexuelle sur Internet et nous sommes en faveur de l'amélioration continue de ces lois.

Au fil des années, nous avons observé qu'un certain nombre de modifications ont été apportées au Code criminel du Canada et que des infractions y ont été ajoutées, grâce auxquelles les organismes d'application de la loi sont davantage en mesure de traduire les délinquants en justice pour les crimes qu'ils commettent contre les enfants.

[Traduction]

La définition de « matériel sexuellement explicite », en vertu du paragraphe 171.1(1) du Code criminel du Canada, n'inclut pas la pornographie juvénile. Toutefois, ce paragraphe peut être invoqué dans le cadre d'une infraction commise contre un enfant impliquant ce type de pornographie. Notamment, en vertu de ce paragraphe, commet une infraction quiconque transmet, rend accessible, distribue ou vend du matériel sexuellement explicite à un enfant en vue de faciliter la perpétration à son égard d'infractions désignées d'ordre sexuel et d'exploitation.

Dans le contexte de l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, certains délinquants fournissent parfois du matériel sexuellement explicite à un enfant en vue de normaliser les actes sexuels contenus dans ce matériel et de préparer le terrain pour la perpétration d'une infraction sexuelle contre l'enfant, sur Internet ou non. On appelle ce phénomène « conditionnement », un processus bien souvent progressif qui peut aboutir à l'exploitation sexuelle d'un enfant. La police a la possibilité de porter des accusations en vertu du paragraphe 171.1(1) du Code criminel du Canada lorsque les délinquants utilisent du matériel sexuellement explicite dans le cadre d'une infraction commise contre un enfant. Le Centre national contre l'exploitation des enfants n'enquête pas sur les affaires liées au matériel sexuellement explicite au-delà de la portée de l'exploitation

commission of designated sexual and exploitative offences against a child. This is not the case in the context of a child coming across adult pornography online.

[Translation]

We support measures in place that serve to protect children online and prevent their victimization, and continued efforts to strengthen these safeguards. We all have an important role to play in child protection, and we must take a holistic approach to keep our young people safer online.

The National Child Exploitation Crime Centre is committed to working together with stakeholders to enhance Canada's ability to protect children from online child sexual exploitation and transnational child sex offences.

Thank you for inviting the National Child Exploitation Crime Centre here today, and I would be pleased to answer your questions.

[English]

The Chair: Thank you, officer.

We will now go to Scott Hutton from the CRTC.

Scott Hutton, Chief of Consumer, Research and Communications, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission: Thank you, Madam Chair, for inviting us to appear before your committee. I am joined today by my colleague, Peter McCallum, a Legal Counsel-Consultant for the CRTC.

We are aware of your study of Bill S-210, which proposes to restrict young people's online access to sexually explicit material.

The internet has exponentially increased access to all kinds of content, including sexually explicit material. We acknowledge and share the concerns about the adverse effects and negative social impacts that exposure to pornography can have on youth and adolescents. This is a global issue that, in our view, requires a comprehensive, whole-of-government approach and many different tools.

sexuelle des enfants sur Internet. Une fois de plus, je le souligne : commet une infraction quiconque transmet, rend accessible, distribue ou vend du matériel sexuellement explicite à un enfant en vue de faciliter la perpétration à son égard d'infractions désignées d'ordre sexuel et d'exploitation. Ceci ne s'applique pas dans le cas où un enfant trouve par hasard du contenu pornographique pour adultes sur Internet.

[Français]

Nous appuyons les mesures en place qui servent à protéger les enfants sur Internet et à empêcher leur victimisation, ainsi que les efforts continus en vue de renforcer ces mesures de protection. Nous avons tous un rôle à jouer dans la protection des enfants et nous devons adopter une approche holistique pour assurer la sécurité de nos jeunes sur Internet.

Le Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants s'engage à collaborer avec les intervenants pour renforcer la capacité du Canada à protéger les enfants de toute exploitation sexuelle sur Internet et des infractions transnationales de nature sexuelle commises contre les enfants.

Je vous remercie d'avoir invité le Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants aujourd'hui et je me ferai un plaisir de répondre à toutes vos questions.

[Traduction]

La présidente : Merci, monsieur l'officier.

Nous allons maintenant passer à M. Scott Hutton, du CRTC.

Scott Hutton, dirigeant principal de la consommation, de la recherche et des communications, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes : Je vous remercie, madame la présidente, de nous avoir invités à comparaître devant votre comité. Je suis accompagné aujourd'hui par mon collègue Peter McCallum, un conseiller juridique du CRTC.

Nous avons pris connaissance de votre étude du projet de loi S-210, qui propose de limiter l'accès en ligne des jeunes au matériel sexuellement explicite.

Internet a accru de façon exponentielle l'accès à toutes sortes de contenus, y compris le matériel sexuellement explicite. Nous avons les mêmes préoccupations concernant les effets néfastes et les répercussions sociales négatives que l'exposition à la pornographie peut avoir sur les jeunes et les adolescents. Il s'agit d'un enjeu mondial qui, selon nous, nécessite une approche globale et pangouvernementale, ainsi que de nombreux outils différents.

There is no simple solution to regulate harmful online content. Many jurisdictions are struggling with this issue. I would note that the Standing Committee on Canadian Heritage recently adopted a motion to conduct a study on the harms caused by online access to sexually explicit material.

Of course, there is no place on the internet for harmful or illegal content. There are provisions in the Criminal Code to address this type of content, and several organizations at the federal level are actively engaged in these files. They include the Department of Public Safety Canada, the Department of Justice, the RCMP's National Child Exploitation Crime Centre and the Canadian Centre for Child Protection.

[Translation]

At the moment, Canadians can control their children's access to inappropriate content using filtering software and parental controls.

Bill S-210 would enable designated enforcement authorities to take steps to prevent sexually explicit material from being made available to youth on the internet in Canada. While we support the aims of the proposed legislation, the CRTC does not currently have such authority. Canada's Telecommunications Act does not clearly provide for the regulation of content with respect to internet service providers, ISPs.

Our legislation is built on the foundational principle of net neutrality. This refers to the concept that all traffic on the internet should be given equal treatment by ISPs. ISPs should not manipulate, discriminate, or give preference to, the content that passes through their networks.

The CRTC was one of the first regulators in the world to implement an approach to uphold net neutrality. We have issued three decisions that, combined, form the current regulatory framework for net neutrality in Canada.

Even if the CRTC were given the power to order ISPs to verify the appropriateness of the content passing through their network, it may not be technically feasible for them to implement an age verification system. In terms of content, the CRTC's powers were designed with the traditional broadcasting system in mind.

As you are most likely aware, Bill C-11, which is currently being debated in the House, proposes to modernize the Broadcasting Act. If adopted by Parliament, Bill C-11

Il n'existe pas de solution simple pour réglementer les contenus préjudiciables en ligne. De nombreux pays sont aux prises avec cette question, et je tiens à souligner que le Comité permanent du patrimoine canadien a récemment adopté une motion en vue de mener une étude sur les préjudices causés par l'accès en ligne à du matériel sexuellement explicite.

Bien entendu, il n'y a pas de place sur Internet pour les contenus préjudiciables ou illégaux. Il existe des dispositions dans le Code criminel pour traiter ce type de contenu et plusieurs organisations à l'échelle du fédéral sont très actives dans ces dossiers. Il s'agit du ministère de la Sécurité publique, du ministère de la Justice, du Centre national contre l'exploitation d'enfants de la GRC et du Centre canadien de protection de l'enfance.

[Français]

À l'heure actuelle, les Canadiens peuvent contrôler l'accès de leurs enfants à du contenu inapproprié à l'aide de logiciels de filtrage et de contrôles parentaux.

Le projet de loi S-210 permettait aux autorités désignées d'application de la loi de prendre des mesures pour empêcher que du matériel sexuellement explicite soit mis à la disposition des jeunes sur Internet au Canada. Bien qu'il soutienne les objectifs du projet de loi proposé, le CRTC ne dispose actuellement pas d'une telle autorité. Au Canada, la Loi sur les télécommunications ne prévoit pas clairement de mécanismes de réglementation du contenu en ce qui concerne les fournisseurs de services Internet.

La loi canadienne repose sur le principe fondamental de la neutralité du Net. Il s'agit du concept selon lequel l'ensemble du trafic Internet doit bénéficier d'un traitement égal de la part des fournisseurs de services Internet. Les fournisseurs ne doivent pas manipuler, discriminer ou donner préférence au contenu qui passe par leurs réseaux.

Le CRTC a été l'un des premiers organismes de réglementation au monde à mettre en œuvre l'approche en vue de faire respecter la neutralité du Net. Nous avons rendu trois décisions qui, jumelées, constituent le cadre réglementaire actuel de la neutralité du Net au Canada.

Même si le CRTC avait le pouvoir d'ordonner aux fournisseurs de vérifier le caractère approprié du contenu qui passe par leurs réseaux, il serait peut-être techniquement impossible pour eux de mettre en place un système de vérification. En ce qui concerne le contenu, les pouvoirs du CRTC ont été conçus en tenant compte du système traditionnel de la radiodiffusion.

Comme vous le savez sans doute, le projet de loi C-11, qui fait présentement l'objet d'un débat, propose de moderniser la Loi sur la radiodiffusion. S'il est adopté, le projet de loi C-11

will empower the CRTC to ensure that online broadcasters contribute to Canadian content and achieve other important public policy objectives.

The legislation would give us the three key elements that we are missing to regulate online platforms: the clarity of jurisdiction, the ability to gather data and the necessary enforcement tools.

[English]

That being said, let me repeat that harmful and illegal online content is a global problem. Various countries are looking at different strategies to prevent minors from accessing this type of content online. For instance, Australia is working to implement a mandated age-verification system, but its approach also recognizes the need for greater education, awareness and understanding of respectful and harmful sexual behaviours among youth. The Australian eSafety Commissioner is consulting the public and stakeholders. One of the key insights of its initial consultation is that a one-size-fits-all technological approach would not be effective.

In 2021, the European Council proposed amendments to the draft Digital Services Act to improve provisions related to the use of age-verification and parental-control tools to mitigate the risk of exposure to harmful content. These provisions would apply to large online platforms and even search engines. Debates are expected to begin soon on the final text of the act.

The European Commission has also funded a project to enable service providers to verify the age of their users, which will be piloted this year by 1,500 children, parents and adults from at least three different countries in the European Union.

Finally, the United Kingdom is in the process of implementing new regulations to ensure that video-sharing platforms implement measures that would protect users from harmful content. It requires the platforms to establish age-verification systems with priority for those providing access to pornography.

[Translation]

Clearly, these international efforts are in the early stages, and it remains to be seen how effective they will be at protecting children. This is certainly a challenging area, as research has found that children are increasingly adept at finding workarounds to age verification systems. To be frank, there is no single organization or single measure that can effectively address this issue.

accordera au CRTC le pouvoir de s'assurer que les diffuseurs en ligne contribuent au contenu canadien, en plus d'atteindre d'autres objectifs importants en matière de politiques publiques.

La loi nous fournirait les trois éléments clés qui nous manquent pour réglementer les plateformes en ligne : la clarté de la juridiction, la capacité de recueillir des données et les outils d'application nécessaires.

[Traduction]

Cela dit, permettez-moi de répéter que les contenus en ligne préjudiciables et illégaux sont un enjeu mondial. Divers pays envisagent différentes stratégies pour empêcher les mineurs d'accéder à ce type de contenu en ligne. Par exemple, l'Australie travaille à la mise en place d'un système de vérification obligatoire de l'âge, mais son approche tient également compte de la nécessité de renforcer l'éducation, la sensibilisation et la compréhension des comportements sexuels respectueux et préjudiciables chez les jeunes. Le commissaire australien à la sécurité électronique consulte le public et les parties prenantes. L'une des principales conclusions de sa consultation initiale est qu'une approche technologique unique ne serait pas efficace.

En 2021, le Conseil européen a proposé des amendements au projet de législation sur les services numériques afin d'améliorer les dispositions relatives à l'utilisation d'outils de vérification de l'âge et de contrôle parental pour atténuer le risque d'exposition à des contenus préjudiciables. Ces dispositions s'appliqueraient aux grandes plateformes en ligne et même aux moteurs de recherche. Les débats concernant le texte final de la loi devraient bientôt commencer.

La Commission européenne a également financé un projet en vue de permettre aux fournisseurs de services de vérifier l'âge de leurs utilisateurs, qui sera expérimenté dans le courant de l'année par 1 500 enfants, parents et adultes d'au moins trois pays de l'Union européenne.

Enfin, le Royaume-Uni est en train de mettre en place une nouvelle réglementation pour s'assurer que les plateformes d'échange de vidéos mettent en œuvre des mesures en vue de protéger les utilisateurs des contenus préjudiciables. Elle exige que les plateformes mettent en place des systèmes de vérification de l'âge, en priorité pour celles qui donnent accès à la pornographie.

[Français]

Il est clair que ces efforts internationaux n'en sont qu'à leurs débuts et qu'il reste à voir dans quelle mesure ils seront efficaces pour protéger les enfants. Il s'agit certainement d'un domaine difficile, car la recherche a montré que les enfants sont de plus en plus aptes à trouver des solutions de contournement aux systèmes de vérification de l'âge. Pour être franc, il n'existe pas d'organisme unique ou de mesure unique permettant de résoudre efficacement ce problème.

We believe that it is important to learn from our international counterparts, take the time to evaluate the most effective means to prevent minors from being exposed to harmful online content and develop a whole-of-government approach.

We would be pleased to answer your questions. Thank you.

[English]

The Chair: Thank you very much, Mr. Hutton. We will now go on to the first question, and that will go to the sponsor of the bill, Senator Miville-Dechêne.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: My question is for Mr. Hutton, from the CRTC. I realize the CRTC doesn't have the authority to deal with the issues covered by Bill S-210, but I'd like to ask you about two things.

You said that asking ISPs to remove pornographic content that had not been subject to verification would go against net neutrality.

However, if Canadian legislation required pornographic sites to verify a user's age, it would be illegal to show children this type of content. Therefore, I don't exactly understand what you mean when you talk about net neutrality. ISPs already remove illegal content such as images of child exploitation because they are considered illegal content.

If they are doing it for illegal content such as child sexual abuse, why wouldn't they do it for pornographic sites not adhering to the law? How is net neutrality at all diminished when we are talking about illegal content?

Mr. Hutton: The reason I talked about net neutrality is that our powers in the telecommunications sector flow from the Telecommunications Act, which, itself, is based on the exchange of information and the non-interference of telecommunications service providers or others involved in the distribution of content.

Of course, it's possible to block content, but that ability is very limited because of the powers conferred to us. It's not that it can't be done; it's just that it's difficult under the current jurisdiction.

Senator Boisvenu: I have a question for each witness. Thank you all for your informative presentations. This is my question for Mr. Boileau. If the bill is passed, what do you think your role will look like?

Nous estimons qu'il est important d'apprendre de nos homologues internationaux, de prendre le temps d'évaluer les moyens les plus efficaces pour empêcher les mineurs d'être exposés à du contenu préjudiciable en ligne et de développer une approche pangouvernementale.

Nous serons heureux de répondre à vos questions. Merci.

[Traduction]

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Hutton. Nous allons passer à la première série de questions, et c'est la marraine du projet de loi, la sénatrice Miville-Dechêne, qui commence.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Ma question s'adresse à M. Hutton, du CRTC. Je comprends que le CRTC n'a pas l'autorité d'intervenir sur une question liée au projet de loi S-210, mais j'aimerais vous entendre sur deux choses.

Vous avez affirmé que le fait de demander aux fournisseurs de services Internet de retirer du contenu pornographique s'il n'a pas été vérifié signifierait qu'on va à l'encontre de la neutralité du Net.

Or, si une loi canadienne exige que les sites pornographiques vérifient l'âge des clients, ce serait alors illégal de montrer de tels contenus aux enfants. Donc, je ne comprends pas exactement ce que vous entendez lorsque vous parlez de la neutralité du Net, puisque les fournisseurs de services Internet retirent déjà du contenu illégal, comme des images d'exploitation d'enfants, parce que c'est du contenu illégal.

Donc, s'ils le font pour un contenu illégal comme l'exploitation sexuelle des enfants, pourquoi ne le feraient-ils pas pour le comportement illégal des sites pornographiques? En quoi cela enlèverait-il quoi que ce soit à la neutralité du Net, puisqu'on parle de contenus illégaux?

M. Hutton : La raison pour laquelle nous avons parlé de la neutralité du Net, c'est que les pouvoirs que nous avons en matière de télécommunications nous sont accordés par la Loi sur les télécommunications, qui se fonde elle-même justement sur le partage des informations et la non-implication des fournisseurs de services de téléphonie, d'Internet ou autres dans la distribution du contenu.

Certes, il existe une possibilité de bloquer le contenu, mais elle est très restreinte à cause des pouvoirs qui nous sont assujettis. Ce n'est pas qu'il est impossible de le faire, mais c'est difficile en vertu de la juridiction actuelle.

Le sénateur Boisvenu : J'ai une question pour chaque témoin, que je remercie pour leur intéressante présentation. Ma question pour M. Boileau est celle-ci. Comment voyez-vous votre rôle, si le projet de loi est adopté?

Mr. Boileau: In the event the bill is passed, I can't speculate as to the role of the RCMP or other organizations in the country because I don't have any information about the enforcement of the act.

Senator Boisvenu: When you read the bill, do you think it lays out the police's role clearly, or does it need more clarity around the role of police, whether it be Quebec provincial police or another police force?

Mr. Boileau: It is not clear from reading the bill what the mechanism for its enforcement will be.

Senator Boisvenu: My other question is for Mr. Hutton. This doesn't worry me, but you said you didn't have the legal authority to enforce the legislation. I don't find that too concerning. Legislation can be amended.

What I find more concerning is your statement that it would not be technically feasible for the CRTC to enforce the act. Is that due to resources or the training of CRTC staff? What do you mean when you say that it's not technically feasible to enforce the legislation?

Mr. Hutton: The answer to that is twofold.

Yes, the jurisdiction is one thing, but the CRTC has to be given the necessary tools in case it is called upon to enforce this legislation, tools it doesn't currently have.

It's about the tools, not just the jurisdiction. I brought up Bill C-11 to illustrate something. Obviously, having a clear understanding of what it applies to is important. Can those things be dealt with under the Broadcasting Act? That's one of the questions. If we are supposed to impose monetary penalties, do we have the authority to gather the necessary information to do that? Are we allowed to collect the data and information needed to enforce the act? That's not clear either. Ultimately, what does seem to be clear is that there will be a monetary approach to support enforcement.

The other technical consideration — perhaps more for the ISPs than for the CRTC — is this. For some content, it's very challenging for ISPs to block access and set up an age verification system, but not for other content. In addition, applicability of the measure can differ depending on the nature of the service provider. Whether the ISP manages its network end to end or the provider leases the facilities from a third party, in each case can the provider enforce the legislation?

Senator Boisvenu: Thank you.

M. Boileau : Dans le contexte où le projet de loi serait adopté, je ne peux pas spéculer sur le rôle de la GRC et des différentes organisations au Canada, car nous n'avons pas d'indications sur la mise en application de la loi.

Le sénateur Boisvenu : Lorsque vous lisez le contenu de la loi, est-ce qu'elle est claire en matière d'intervention policière, ou faudrait-il clarifier le rôle de la Sûreté du Québec ou de tout autre corps policier?

M. Boileau : À la lecture de la loi, il n'est pas établi quel serait le mécanisme pour régulariser la législation qui serait mise en place.

Le sénateur Boisvenu : Mon autre question s'adresse à M. Hutton. Vous avez dit d'une part, mais cela ne me semble pas inquiétant, que vous n'avez pas légalement les pouvoirs requis pour appliquer cette loi. C'est plus ou moins inquiétant. Une législation, cela peut se modifier.

Ce que j'ai trouvé plus inquiétant, c'est que vous dites que techniquement, il serait impossible pour le CRTC d'appliquer cette loi. Est-ce qu'on parle de ressources ou de formation de la main-d'œuvre au CRTC? Que voulez-vous dire par « techniquement impossible à appliquer »?

M. Hutton : Il y a deux composantes à ma réponse.

Oui, il y a le champ d'application, mais il y a les outils qu'il faut essentiellement donner au CRTC, au cas où nous serions appelés à mettre en place cette loi que nous n'avons pas en ce moment.

Il s'agit non seulement d'une question de champ d'application, mais d'outils. Lorsque nous avons parlé du projet de loi C-11, naturellement, il faut bien comprendre à quoi il s'applique. Est-ce qu'on peut le traiter en vertu de la Loi sur la radiodiffusion? Voilà l'une des questions. Si nous devons recommander des actions pécuniaires, sommes-nous habilités à recueillir les informations nécessaires pour le faire, comme la collecte de données, et les informations nécessaires pour l'appliquer? Ce n'est pas clair non plus. En fin de compte, ce qui semble clair, c'est qu'il y a une approche pécuniaire qui aiderait à la mise en place et à l'aspect de mise en œuvre de la chose.

L'autre élément technique — un peu moins pour le CRTC, mais peut-être davantage pour les fournisseurs de services Internet —, c'est que c'est très difficile pour eux aussi de procéder au blocage et à la mise en place d'un système de vérification de l'âge pour certains contenus, mais pas pour d'autres, en raison de leur nature. Il y a aussi une différence sur le plan de l'applicabilité; il faut déterminer si un fournisseur de services Internet qui peut gérer son réseau d'un bout à l'autre ou un fournisseur qui loue des installations d'une tierce partie sont aussi capables de le faire.

Le sénateur Boisvenu : Merci beaucoup.

[English]

Senator White: I have a question for the RCMP relating specifically to the difficulty with investigating offences that would occur should this bill be enacted and whether you have any concerns about the RCMP's capability if you were given responsibility for those investigations.

Mr. Boileau: I apologize sir. I was not able to fully hear your question.

Senator White: My question pertains to whether you have any concerns about the difficulty to implement investigations should this legislation pass, and whether you are concerned about the capabilities and capacity you would have to add more investigations into your unit, for example, if the responsibility were borne by the RCMP.

Mr. Boileau: We cannot speculate as to how this bill may impact law enforcement as content controls placed on online platforms in any legislation or regulations in that regard would fall to either federal departments. The NCECC does not investigate matters related to sexual explicit material beyond the scope of online child sexual exploitation.

Senator White: So who would it fall to, if it doesn't fall to the National Child Exploitation Crime Centre?

Mr. Boileau: As I mentioned previously, I cannot speculate as to whom it would actually fall to.

Senator White: Okay. I'll ask a question to the CRTC representative, if I may. I'm wondering, having read the legislation, whether you would recommend any other avenue that you believe could be adopted or adapted in Canada to lessen the impact of such material and to actually deal with the internet providers.

Mr. Hutton: I think the position we have put forward in our opening remarks is very much that a single solution will not address this serious issue. We need to work collectively with a number of different parties who are involved and, as mentioned by Mr. Boileau, on different fronts and different arms of the RCMP, Public Safety and even other departments of law enforcement.

There is also very much a public education issue that needs to be addressed and dealt with. There is, naturally, ensuring that the enabled institution does have the authorities and the tools itself, which goes beyond simple resources to be able to enact the provisions of the laws. As I have indicated in my answer to Senator Boisvenu, there are some issues that need to be

[Traduction]

Le sénateur White : J'ai une question pour le représentant de la GRC. Elle porte sur la difficulté d'enquêter sur les infractions qui seraient commises si le projet de loi était adopté et sur la question de savoir si vous avez des préoccupations au sujet de la capacité de la GRC si on lui confiait la responsabilité de ces enquêtes.

M. Boileau : Excusez-moi, monsieur. Je n'ai pas pu entendre complètement votre question.

Le sénateur White : J'aimerais savoir si vous avez des préoccupations quant à la difficulté de réaliser des enquêtes si le projet de loi était adopté et à votre capacité d'ajouter des enquêtes au sein de votre unité, par exemple, si la GRC devait en être responsable.

M. Boileau : Nous ne pouvons pas spéculer au sujet des répercussions que le projet de loi aurait sur les activités d'application de la loi étant donné que les mesures de contrôle mises en place sur les plateformes en ligne dans toute loi ou tout règlement à cet égard relèveraient des deux ministères fédéraux. Le Centre national contre l'exploitation des enfants n'enquête pas sur les affaires liées au matériel sexuellement explicite au-delà de la portée de l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet.

Le sénateur White : Donc de quel organisme cela relèverait-il, si ce n'est pas du Centre national contre l'exploitation des enfants?

M. Boileau : Comme je l'ai mentionné précédemment, je ne peux pas spéculer sur la question de savoir de qui cela relèverait.

Le sénateur White : D'accord. Je vais poser une question au représentant du CRTC, si possible. Je me demande si, après avoir lu le projet de loi, vous recommanderiez une autre façon de faire qui pourrait être adoptée ou adaptée au Canada, selon vous, pour réduire les répercussions de ce matériel et intervenir auprès des fournisseurs de services Internet.

M. Hutton : Je pense que dans notre déclaration préliminaire, nous avons présenté la position selon laquelle une solution unique ne permettra pas de régler ce grave problème. Nous devons collaborer avec un certain nombre de parties concernées et, comme l'a mentionné M. Boileau, sur différents fronts et avec différents organismes, la GRC, Sécurité publique Canada et même d'autres organismes d'application de la loi.

Il y a également une question de sensibilisation du public qui doit être abordée et réglée. Il faut, bien sûr, s'assurer que l'institution habilitée dispose des pouvoirs et des outils nécessaires, ce qui va au-delà des simples ressources, pour être en mesure de mettre en œuvre les dispositions des lois. Comme je l'ai indiqué dans ma réponse au sénateur Boisvenu, certaines

addressed. We may be able to receive those with Bill C-11, which is currently being debated to modernize the Broadcasting Act to address and provide the CRTC with some of these tools. But that is another activity that needs to occur and be looked at.

Senator White: There are other jurisdictions that have started similar steps and begun to try to limit the access for people of certain ages. Do you know of any that have been successful and if so, which? And if not, where you saw them stumble.

Mr. Hutton: It appears no single measure has been successful. Simple age verification has not been comprehensive enough. Simple education of and providing families with the tools to block as it is currently available in Canada has not been enough because workarounds need to occur. Really, it is as we have seen. In speaking to and exchanging with regulators in other countries on this issue, the consensus seems to be that a multipronged approach is needed, which includes education, tools for families to be able to protect themselves and responsibilities being applied to various providers. As I mentioned in my opening remarks, it can be everything from streamers and social media companies to the European Union actually looking at addressing issues with the search engines themselves. There has not been a solution that has been fully successful to date.

Senator White: Thank you.

[Translation]

Senator Dalphond: I will start with my question for the CRTC representatives. The bill creates two types of situations. On one hand, it creates an offence whereby the party who is found guilty is liable to a significant fine, and that means some sort of criminal proceeding has to be held. On the other hand, it creates an administrative process whereby internet service can be suspended, or Rogers or Bell can be prohibited from making the offending site accessible. In the CRTC's enforcement of the various pieces of legislation for which it is currently responsible, do you have authority and do you initiate the type of criminal or administrative proceedings that the bill would involve?

Mr. Hutton: I'm going to ask Mr. McCallum to answer, but first, I want to say something. The CRTC is a quasi-judicial body—an administrative tribunal, if you will—so its current authority under the Telecommunications Act and Canada's anti-spam legislation provides for administrative penalties, not criminal penalties. Mr. McCallum should be able to provide more details on that.

questions doivent être réglées. Peut-être que le projet de loi C-11, qui est actuellement débattu pour moderniser la Loi sur la radiodiffusion, fournira au CRTC certains de ces outils. Mais c'est une autre activité qui doit avoir lieu et être examinée.

Le sénateur White : D'autres pays ont pris des mesures similaires et ont commencé à essayer de limiter l'accès à des personnes d'un certain âge. En connaissez-vous qui ont réussi et si oui, lesquels? Si ce n'est pas le cas, quelles erreurs ont-ils commises?

M. Hutton : Il semble qu'aucune mesure unique n'ait bien fonctionné. La simple vérification de l'âge n'est pas assez complète. La sensibilisation des familles et le fait de donner aux familles des outils de blocage tels qu'ils sont actuellement offerts au Canada n'ont pas suffi, car il y a des solutions de contournement. C'est ce que nous avons constaté. En discutant avec les organismes de réglementation d'autres pays sur cette question, il semble y avoir un consensus, à savoir qu'il est nécessaire d'adopter une approche à plusieurs volets, qui consiste à renforcer l'éducation, à fournir des outils aux familles afin qu'elles puissent se protéger et à donner des responsabilités aux différents fournisseurs. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, il peut s'agir de tout, des diffuseurs en ligne et des sociétés de médias sociaux jusqu'aux pays de l'Union européenne qui cherchent à résoudre les problèmes avec des moteurs de recherche eux-mêmes. Aucune solution n'a été pleinement couronnée de succès à ce jour.

Le sénateur White : Merci.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Ma question s'adresse d'abord au CRTC. La loi crée deux types de situations. Une infraction qui expose la personne déclarée coupable de peines financières importantes, ce qui suppose la tenue d'un procès criminel ou de nature criminelle, et, d'autre part, un processus administratif qui permet de suspendre la fourniture de services Internet ou d'interdire à Rogers ou à Bell d'autoriser l'accès au site délinquant. Dans son application des lois actuelles confiées au CRTC, avez-vous des pouvoirs et pouvez-vous intenter des poursuites de nature pénale ou administrative, comme celles qui sont proposées?

M. Hutton : Je vais demander à M. McCallum de répondre dans quelques instants. Le CRTC étant une instance quasi judiciaire, un tribunal administratif si l'on veut, les pouvoirs qui nous sont octroyés en vertu de la Loi sur les télécommunications et en vertu de la Loi canadienne anti-pourriel prévoient des sanctions administratives, et non des sanctions criminelles à l'heure actuelle. Je pense que M. McCallum peut donner d'autres informations sur ces éléments.

Peter McCallum, Legal Counsel-Consultant, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission: Yes, that is indeed the case. The CRTC has the ability to impose administrative monetary penalties when offences are committed.

Criminal proceedings are possible under the current legislation, but that avenue is rarely used since the CRTC can impose administrative monetary penalties, and does when necessary. I hope that clarifies things.

Senator Dalphond: I gather you regularly communicate with other regulatory agencies, whether in the U.S., Europe or even Australia. It's an issue you've been working on for a while now. How do you regulate access to content that has a harmful impact on users? Has any research been done on that? In your conclusion, you say that a single solution — which you seem to think this bill is — can't do the job and that a more comprehensive approach is needed.

Mr. Hutton: Yes, we are indeed in regular contact with quite a few regulators around the world, and that helps us understand how various laws in various countries are developed. When I say we've been working on this for a few years, what I mean is that we have been examining the full range of issues related to online content in that regard. Unfortunately, we don't have any specific research, other than our discussions with foreign regulators about the types of issues addressed in Bill S-210.

[English]

Senator Dalphond: Thank you. In your ability to sue for illegal or criminal pornography, do you encounter problems with the use of VPNs? We are told that many youth, 15-, 16- and 17-year-olds, have access to VPNs. Is that something you encounter in your attempt to sue or find the traces of illegal child pornography on the internet?

Mr. Boileau: The answer to your question is yes. We do encounter the usage of VPN technology. For most offenders, it's one of the technical aspects they use to make themselves undetectable by law enforcement. For their ability to move forward, put things in place and not be detected and identified, VPNs are used a great deal.

VPNs could be used for other purposes. They are already being used for legal purposes, and that is why we have so many of them. But, unfortunately, they are also made available to people for illegal activities.

Me Peter McCallum, conseiller juridique, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes : Oui, c'est effectivement le cas. Les sanctions administratives pécuniaires sont possibles dans le cadre d'infractions.

Pour le moment, il y a une possibilité de poursuites criminelles dans la législation, mais elles ne sont que très rarement employées, étant donné qu'il y a des sanctions administratives pécuniaires disponibles et que le conseil s'en sert si c'est nécessaire. J'espère que cela clarifie la situation.

Le sénateur Dalphond : Je comprends que vous avez dit avoir des échanges réguliers avec les autres autorités réglementaires, que ce soit aux États-Unis, en Europe et même en Australie, et que c'est un sujet sur lequel vous travaillez depuis un certain temps. Comment réglementer ou réguler l'accès à du contenu qui a un effet négatif — on dit *harmful* en anglais — sur les usagers? Est-ce que vous avez des études là-dessus? Vous dites que votre conclusion, à première vue, est qu'une solution unique — ce que vous semblez voir dans ce projet de loi — n'est pas suffisante et qu'il faut une approche beaucoup plus globale.

M. Hutton : Effectivement, on entretient des relations régulières avec un bon nombre de régulateurs internationaux et ils nous aident à comprendre comment diverses lois sont développées dans divers pays. Lorsque je dis que cela fait plusieurs années qu'on y travaille, je veux dire que cela fait plusieurs années qu'on examine l'ensemble des questions liées au contenu sur Internet à cet effet. Je dois dire que nous n'avons pas d'études particulières, à part des échanges avec les régulateurs internationaux sur le dossier du contenu, qu'on peut citer en exemple et qui est le sujet du projet de loi S-210.

[Traduction]

Le sénateur Dalphond : Merci. Dans le cadre des poursuites pour pornographie illégale ou criminelle, rencontrez-vous des problèmes liés à l'utilisation des réseaux privés virtuels, ou RPV? On nous dit que beaucoup de jeunes, de 15, 16 et 17 ans, ont accès aux RPV. Est-ce un problème que vous rencontrez lorsque vous essayez d'intenter des poursuites ou de retrouver les traces de pornographie juvénile illégale sur Internet?

M. Boileau : La réponse à votre question est oui. Nous sommes confrontés à l'utilisation de la technologie du RPV. C'est l'un des moyens techniques que la plupart des délinquants utilisent pour se rendre indétectables par les forces de l'ordre. Ils utilisent beaucoup les RPV pour mettre des choses en place et ne pas être détectés et identifiés.

Les RPV pourraient être utilisés à d'autres fins. Ils sont déjà utilisés à des fins légitimes, et c'est pourquoi ils sont si nombreux. Mais, malheureusement, ils sont aussi mis à la disposition des gens qui mènent des activités illégales.

Yes, a VPN could be used in that way. It goes back to what my colleague from the CRTC mentioned. People can have different means to circumvent measures put in place, and that could be one example.

Senator Wetston: I'm going to begin my question with the CRTC, Mr. Hutton. Your description of why you need to wait and see is one I have heard for many years, having been in public service for most of my career.

Having said that, I think what you are saying, with all due respect, is let's see what other countries do first, and then we might act. That sounds to me as though you are not prepared to take the step forward in this area, if you agree with what this bill is attempting to achieve. By saying, "We'll wait, let's see what other countries do, let's observe their mistakes and then we might put it together because it is a whole-of-government initiative," you are suggesting it is not a whole-of-European Union initiative; it's not a whole-of-U.K. initiative; it's not a whole-of-Australia initiative. I'm not trying to be disrespectful toward your comment, but I would like to have you address that issue.

Second, we recognize the role that you have at the CRTC over the ISPs, and we understand your concerns about the limited jurisdiction that you have. But you do have considerable jurisdiction. Why is the CRTC not capable of presenting a series of policy statements or guidelines that might allow for the ISPs to agree or disagree with the possibility of joining an effort to deal with this matter? You have considerable authority to do that. You can do that, and you do not need explicit legislative jurisdiction to implement a guideline approach in consultation with the ISPs.

Mr. Hutton: Thank you. I don't think we are suggesting a wait-and-see approach. We are here to talk about the proposed bill you are studying. What our view is and what we are bringing to you is through our experience, because we do implement a number of different pieces of legislation, including Canada's anti-spam legislation, where we deal with international players, and we have specific authorities and directions to be able to accomplish those roles. I think those are the messages we are bringing here to you today to this committee.

Oui, un RPV pourrait être utilisé de cette manière. Cela nous ramène à ce que mon collègue du CRTC a mentionné. Les gens peuvent disposer de différents moyens pour contourner les mesures mises en place, et cela pourrait être un exemple.

Le sénateur Wetston : Je vais d'abord poser des questions au CRTC, à M. Hutton. Votre explication des raisons pour lesquelles il faut attendre et voir ce qui va se passer en est une que j'entends depuis de nombreuses années, puisque j'ai travaillé dans la fonction publique pendant la majeure partie de ma carrière.

Cela dit, je pense que ce que vous dites, avec tout le respect que je vous dois, c'est qu'il faut d'abord voir ce que font les autres pays, puis agir ensuite. Cela me donne l'impression que vous n'êtes pas prêt à aller de l'avant dans ce dossier, si vous approuvez les objectifs du projet de loi. En disant « nous allons attendre et voir ce que les autres pays feront, nous verrons quelles erreurs ils auront commises et ensuite nous pourrions peut-être élaborer un plan, car il s'agit d'une initiative pangouvernementale », vous laissez entendre qu'il ne s'agit pas d'une initiative de l'ensemble de l'Union européenne, de l'ensemble du Royaume-Uni ou de l'ensemble de l'Australie. Je n'essaie pas d'être irrespectueux à l'égard de votre observation, mais j'aimerais que vous parliez de cette question.

Ensuite, nous sommes conscients du rôle que vous jouez au CRTC à l'égard des fournisseurs de services Internet, et nous comprenons vos préoccupations quant aux pouvoirs limités dont vous disposez. Cependant, vous avez des pouvoirs considérables. Pourquoi le CRTC n'est-il pas capable de présenter une série d'énoncés de politique ou de lignes directrices qui permettraient aux fournisseurs de services Internet d'accepter ou de refuser la possibilité d'aider aux efforts pour régler cette question? Vous avez l'autorité pour le faire. Vous pouvez le faire, et vous n'avez pas besoin d'une compétence législative explicite pour mettre en œuvre une approche fondée sur des lignes directrices en consultation avec les fournisseurs de services Internet.

M. Hutton : Merci. Je ne pense pas que nous avons dit que nous voulions attendre et voir ce qui allait se passer. Nous sommes ici pour parler du projet de loi que vous étudiez. Le point de vue que nous vous apportons est basé sur notre expérience. Nous mettons en œuvre un certain nombre de lois différentes, y compris la Loi canadienne anti-pourriel. Il y a des acteurs internationaux, et nous avons des pouvoirs et des directives spécifiques pour être en mesure de remplir ces rôles. Je pense que ce sont là les messages que nous transmettons ici aujourd'hui à ce comité.

When we talk about a whole-of-government, we do have significant experience with the Broadcasting Act and the current broadcasting system where we have a number of different measures to try to ensure that Canadians under 18 do not access this type of programming.

I would suggest that is the message we are trying to bring to you as we are looking at this bill, and we are certainly in agreement with the issues and the concerns that have been brought up by the subject matter and these bills here.

We have been working and studying, and we have been calling upon government for the need to modernize our authorities to fully deal with these issues in a proper manner. Certainly, the CRTC is supportive of the concept behind Bill C-11, which is currently before the House and will come, hopefully, before the Senate for consideration in due course.

With respect to the role of the ISPs themselves, we have considerable authority on many fronts, but the Telecommunications Act and how we have to implement, it is certainly not clear — and I'm being quite honest when I'm saying "not clear" — that we can deal with content under that act. We deal with content under the Broadcasting Act, and hopefully that can be modernized to allow us to take a more interventionist approach in this area.

Senator Wetston: Thank you. Madam Chair, I didn't get a comment on my guidelines.

The Chair: Mr. Hutton, can you answer Senator Wetston's question on the guidelines?

Mr. Hutton: I didn't go to the guidelines because when we are dealing with ISPs, we don't regulate ISPs under the Broadcasting Act, and the Supreme Court has been quite clear on that issue. They are clearly telecom providers, and, as I said, guidelines on content are something that wouldn't be clearly within the authority of the current telecom act.

Senator Wetston: Thank you.

[Translation]

Senator Dupuis: Thank you to the three witnesses. My first question is for Mr. Hutton. I was fascinated by what you said about net neutrality. I want to better understand what exactly that principle covers. Let's say I decide to start an internet platform, become a service provider or launch a website,

Lorsque nous parlons de l'élaboration d'une approche pangouvernementale, il faut dire que nous avons une expérience considérable concernant la Loi sur la radiodiffusion et le système de radiodiffusion actuel, dans le cadre desquels nous disposons d'un certain nombre de mesures pour essayer de garantir que les Canadiens de moins de 18 ans n'ont pas accès à ce type de contenu.

Je dirais que c'est le message que nous essayons de vous transmettre dans notre examen du projet de loi, et nous comprenons certainement les questions et les préoccupations qui ont été soulevées dans le cadre de l'étude de ces projets de loi.

Nous travaillons à la question et nous l'étudions, et nous faisons appel au gouvernement concernant la nécessité de moderniser nos pouvoirs afin d'intervenir de manière appropriée. Il va sans dire que le CRTC appuie le principe qui est à la base du projet de loi C-11, qui est actuellement à l'étude à la Chambre des communes et qui, espérons-le, sera soumis à l'examen du Sénat en temps opportun.

En ce qui concerne le rôle des fournisseurs de services Internet, nous avons des pouvoirs considérables à bien des égards, mais en ce qui concerne la Loi sur les télécommunications et la façon dont nous devons la mettre en œuvre, il n'est certainement pas clair — et je suis tout à fait honnête quand je dis « pas clair » — que nous pouvons prendre des mesures en ce qui concerne le contenu en vertu de cette loi. Nous le faisons en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, et nous espérons que cette loi pourra être modernisée de sorte que nous puissions adopter une approche plus interventionniste dans ce domaine.

Le sénateur Wetston : Merci. Madame la présidente, je n'ai pas obtenu de réponses au sujet des lignes directrices.

La présidente : Monsieur Hutton, pouvez-vous répondre à la question du sénateur Wetston au sujet des lignes directrices?

M. Hutton : Je n'ai pas parlé des lignes directrices parce que nous ne réglementons pas les fournisseurs de services Internet en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, et la Cour suprême a été très claire à ce sujet. Ce sont des fournisseurs de télécommunications et, comme je l'ai dit, les lignes directrices ne relèveraient pas clairement de la loi actuelle sur les télécommunications.

Le sénateur Wetston : Merci.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Merci à nos trois témoins. J'aurais une première question pour M. Hutton. Je trouve extrêmement intéressant ce que vous avez dit au sujet de la neutralité du Net. J'aimerais mieux comprendre ce qui est reconnu derrière ce principe. Autrement dit, est-ce que la neutralité du Net veut dire

does net neutrality protect me against any CRTC intervention? Does it mean that, whatever I post online — or allow to be posted — I won't have the CRTC on my back since it doesn't pay any attention to content because of net neutrality?

Mr. Hutton: Only partially. You mentioned three different players when it comes to online content. One was an internet platform, a player that may be better covered by Bill C-10, which fits in with the objectives of the Broadcasting Act. Now if you have a website, you aren't currently covered by the two acts we enforce.

The third player you mentioned was an internet service provider, which is a telecommunications company. Telecommunications companies are subject to the Telecommunications Act, and the underlying principle there is to ensure the exchange of information without the interference of the provider.

Net neutrality means that the tools we are given and the frameworks in place must foster the exchange of information. It doesn't mean you are immune on all sides. Obviously, the authorities or, rather, activities that can be deemed criminal would be in accordance with the corresponding pieces of legislation, as Mr. Boileau talked about today.

Senator Dupuis: Then, would you say that one of the reasons why it is so difficult to achieve something in this field is that so little progress has been made around the world, for all sorts of reasons, including a political position to not disturb those who are doing whatever they want on the net? Progress has been minimal regardless of location — as you told us, you've checked and it's clearly the case. Am I mistaken, or does part of the problem not stem from the principle of net neutrality? To date, we have felt that it was a very good thing — except in relation to the Criminal Code, for what is most obvious — but in another way, we want to try to break from a mentality that is very deeply rooted, with acquired rights, and it will be very difficult to shake things up.

Mr. Hutton: When I talk about net neutrality, I'm not talking about the same thing as you, but I hope that I'm not putting words in your mouth. It is a very open approach toward everything occurring on the net. We are talking about telecommunications companies, and we need to ensure that they don't control the content that is distributed, so that information sharing can occur without barriers.

For a few years now, the CRTC has taken a position in various reports and in a master report on all internet content. We have taken a position and recommended a greater contribution by

que si je décide de devenir une plateforme Internet, si je décide de devenir fournisseur de services ou si je décide d'ouvrir un site Internet, je suis protégée contre toute intervention de la part du CRTC? Est-ce que cela signifie que, peu importe ce que je publie ou ce que je permets de publier, je sais que je n'aurai pas le CRTC sur le dos, parce que le principe de la neutralité du Net fait en sorte qu'on ne s'intéresse pas du tout au contenu?

M. Hutton : Seulement en partie. Vous avez identifié trois différents types d'acteurs dans le domaine du contenu Internet. Vous avez identifié la plateforme Internet, qui est en ce moment peut-être mieux couverte avec le projet de loi C-10, qui vient se conformer à l'objectif de la Loi sur la radiodiffusion. Si vous avez un site Internet, pour le moment, vous n'êtes pas couvert par les deux lois que nous appliquons.

La troisième partie, comme vous l'avez mentionné, c'est un fournisseur Internet, une compagnie de télécommunication. La compagnie de télécommunication est régie par la Loi sur les télécommunications, et le grand principe de cette loi est de s'assurer du partage de l'information sans intervention de la part de ce même fournisseur.

Quand on parle de l'indication de la neutralité du Net, c'est que les outils qui nous sont donnés et les cadres qui sont en place favorisent le partage de l'information. Ce n'est pas que vous êtes immunisé de toute part. Naturellement, les instances ou les activités qui peuvent être jugées d'ordre criminel le seraient conformément à des lois qui s'adressent à ces éléments, comme ce dont M. Boileau nous a parlé aujourd'hui.

La sénatrice Dupuis : À ce moment-là, diriez-vous qu'une des raisons pour lesquelles il est si difficile d'obtenir quelque chose dans ce domaine, peu importe où on est dans le monde — vous nous l'avez dit, on l'a vérifié et on le voit bien —, c'est parce qu'il y a peu de progrès partout dans le monde, pour toutes sortes de raisons, y compris une position politique selon laquelle on ne va pas déranger ceux qui font ce qu'ils veulent sur le Net? Est-ce que je me trompe, ou une partie de la difficulté ne vient-elle pas de ce principe de la neutralité du Net? Jusqu'ici, nous avons considéré que c'était très bien d'expérimenter cela — sauf sur le plan du Code criminel, pour ce qui est le plus évident — mais autrement, on veut essayer de rompre avec une mentalité qui est très bien installée, avec des droits acquis, et il sera très difficile de faire bouger les choses.

M. Hutton : Lorsque je parle de la neutralité du Net, je ne parle pas de la même chose que vous, mais j'espère ne pas vous mettre des mots dans la bouche. Il s'agit d'une approche très ouverte envers tout ce qui se passe sur le Net. Nous, on parle des compagnies de télécommunication, et on doit s'assurer qu'elles ne contrôlent pas le contenu qui est distribué, afin que le partage d'information se fasse sans embûches.

Depuis quelques années, le CRTC a pris position dans différents rapports et dans un rapport maître sur tous les contenus Internet. Nous avons pris position et recommandé que tous

providers, whether they be platforms or people who broadcast online, since their presence here, in Canada, gives them advantages because they are distributing content to Canadians. We believe that they have an obligation to make a contribution to Canadian society and, in accordance with the objectives of the Broadcasting Act, to create and promote Canadian content.

Under the act, broadcasting in the country must also meet high standards. One of the objectives of Bill S-210 would be to establish norms in Canadian broadcasting.

Senator Dupuis: Do I have any time remaining?

The Chair: No, senator.

Senator Dupuis: I'll wait for the second round, then.

Senator Clement: My first question is for the RCMP representative. Do you see the usefulness of this bill, given your mandate to protect children? If you do see its usefulness, what would be its major weakness, if there is one?

Mr. Boileau: Any initiative that seeks to protect children on the internet is necessarily an excellent one. Concerning your question about the weakness of the bill, unfortunately, I cannot speculate. The regulatory authorities of this new legislation have not yet been defined.

The centre's mandate specifically deals with investigations of child pornography material on the internet. What you are referring to is children who might have access to adult pornography, which does not fall under the centre's mandate.

Senator Clement: Thank you.

[English]

My next question is for the CRTC representative. If you had authority — let's say we wave a magic wand and you have the required authority as passed by the house and the Senate — do you see this bill as a useful piece of the global approach that you discussed? If you do, then tell us what the difficulty or weakness might be in the bill. I'm trying to get more specific around this bill.

Mr. Hutton: As we are a tribunal that implements acts, it is certainly the provision of legislators to develop and come up with those bills on that front. As my colleague, Mr. Boileau,

les fournisseurs, que ce soit les plateformes ou les gens qui font de la radiodiffusion en ligne, contribuent davantage, car le fait d'être présents ici, au Canada, leur permet de recevoir des avantages, parce qu'ils distribuent du contenu aux Canadiens. Nous croyons qu'ils ont l'obligation de faire une contribution à la société canadienne et, conformément aux objectifs de la Loi sur la radiodiffusion, de créer du contenu canadien et de promouvoir du contenu canadien.

Dans la loi, il faut aussi s'assurer que la radiodiffusion au pays observe des normes élevées. L'un des objectifs du projet de loi S-210 serait d'instaurer des normes dans la radiodiffusion canadienne.

La sénatrice Dupuis : Est-ce que j'ai encore du temps?

La présidente : Non, madame la sénatrice.

La sénatrice Dupuis : Au deuxième tour, alors.

La sénatrice Clement : Ma première question s'adresse au représentant de la GRC. Voyez-vous l'utilité de ce projet de loi, étant donné votre vocation de protection des enfants? Si vous y voyez une utilité, quelle serait sa faiblesse majeure, s'il y en avait une?

M. Boileau : Toute initiative visant à protéger nos enfants sur Internet est nécessairement une excellente initiative. Pour ce qui est de votre question sur la faiblesse de cette loi, malheureusement, je ne peux pas spéculer. Les agents régulateurs de cette nouvelle législation n'ont pas encore été définis.

Le mandat du centre est spécifique aux enquêtes menées à l'égard du matériel de pornographie juvénile sur Internet. Ce à quoi vous faites référence, ce sont des enfants qui auraient accès à de la pornographie adulte, ce qui ne fait pas partie du mandat du centre.

La sénatrice Clement : Merci.

[Traduction]

Ma prochaine question s'adresse au représentant du CRTC. Si vous aviez l'autorité — disons que, d'un coup de baguette magique, les mesures adoptées par la Chambre et le Sénat vous donnent les pouvoirs qu'il faut —, voyez-vous ce projet de loi comme un élément utile de l'approche globale dont vous avez parlé? Si oui, dites-nous alors quels pourraient être les problèmes ou les faiblesses de ce projet de loi. J'essaie d'entrer un peu plus dans les détails du projet de loi.

M. Hutton : Comme nous formons un tribunal qui applique des lois, il appartient certainement aux législateurs d'élaborer et de présenter ces projets de loi à cet égard. Comme l'a souligné

has highlighted, this is an initiative and we need many initiatives. Certainly, it is viewed as positive on that front. We are aware and acknowledge the potential social impacts of accessing this type of content by minors in this country.

I will go back to where we would see the need for us to be able to intervene. Yes, there is that jurisdiction, but there is the jurisdiction which is clarity on who this applies to. These are questions that need to be highlighted. As I mentioned, there are a whole bunch of different types of players who can distribute content over the internet. The clarity question is one that is quite important.

On the question of tools, the simple issue is that we do have experience administering administrative monetary penalties, but to be able to administer a penalty, you need to ensure that you have elements of jurisdiction or tools to require data provision to understand what is occurring in the networks and to understand the financial implications of a potential administrative monetary penalty. Yes, if it were up to the CRTC to do, there would be elements needed to be able to allow an institution like ours to fully implement these provisions.

Senator Clement: So elements of a technical nature, then?

Mr. Hutton: They are legislative tools. I know I said jurisdiction before, but it's certainly the tools in the legislation. For example, if we look at what is currently being proposed in Bill C-10 when the CRTC called for action with respect to broadcasting. For the players who would be captured by the Broadcasting Act, certainly we would be able to intervene in this domain. But it does provide us with tools to address both Canadians and international players.

Right now, for example, the CRTC, in respect to broadcasting, has only two tools. One is licencing and applying regulations to licence payers or exempting parties who broadcast from licencing. If you hold a licence, you must be Canadian. So we do have limits as to whom we can apply our regulations to at this point in time. It is certainly looking at providing other tools, such as regulation-making tools that can be applied to these particular players, making sure they are subject to our act, and being able to ask for information, do investigations and ensure that we can put in place conditions of service, for example, such as requiring age verification.

Senator Clement: Thank you.

mon collègue, M. Boileau, il s'agit d'une initiative et nous avons besoin de nombreuses initiatives. Il est certain que c'est considéré comme étant positif. Nous sommes conscients des répercussions sociales que peut avoir le fait que des mineurs dans ce pays ont accès à ce type de contenu.

Je reviendrai sur la question de savoir si nous devrions être en mesure d'intervenir. Oui, il y a la compétence, mais il faut que l'on sache clairement à qui cela s'applique. Ce sont des questions qui doivent être soulignées. Comme je l'ai mentionné, il y a une foule d'acteurs différents qui peuvent diffuser du contenu sur Internet. La question de la clarté est très importante.

En ce qui concerne les outils, c'est simplement que nous avons de l'expérience dans l'imposition des sanctions administratives pécuniaires, mais pour être en mesure d'imposer une sanction, on doit s'assurer qu'on a des éléments de compétence ou des outils pour exiger la communication de données afin de comprendre ce qui se passe dans les réseaux et de comprendre les répercussions financières qu'aurait une sanction administrative pécuniaire. Oui, s'il revenait au CRTC de le faire, il faudrait qu'il y ait des éléments pour permettre à une institution comme la nôtre de mettre pleinement en œuvre ces dispositions.

La sénatrice Clement : Des éléments de nature technique, alors?

M. Hutton : Ce sont des outils législatifs. Je sais que j'ai déjà parlé de compétence, mais il s'agit certainement d'outils législatifs. Par exemple, si nous regardons ce qui est actuellement proposé dans le projet de loi C-10, lorsque le CRTC a demandé des mesures concernant la radiodiffusion, pour les acteurs qui seraient visés par la Loi sur la radiodiffusion, nous serions certainement en mesure d'intervenir dans ce domaine. Mais on nous fournit des outils concernant à la fois les acteurs canadiens et les acteurs internationaux.

À l'heure actuelle, par exemple, le CRTC ne dispose que de deux outils en ce qui concerne la radiodiffusion. L'un consiste à attribuer des licences et à appliquer des règlements aux détenteurs de licence ou à exempter de licence des parties qui font de la diffusion. Si vous détenez une licence, vous devez être un Canadien. Il y a donc des limites quant aux personnes auxquelles nous pouvons appliquer nos règlements à l'heure actuelle. D'autres outils sont certainement envisagés, comme des outils de réglementation qui peuvent être appliqués à ces acteurs particuliers, en veillant à ce qu'ils soient assujettis à notre loi. De plus, il faut pouvoir demander des informations, mener des enquêtes et s'assurer qu'on peut mettre en place des conditions de service, par exemple, en exigeant une vérification de l'âge.

La sénatrice Clement : Merci.

Senator Harder: I have a question for the RCMP. You've stated that you are not able to answer the excellent question by my colleague, Senator Clement. Who should we be calling before us to answer that question?

Mr. Boileau: I would defer to the Department of Justice in regard to being specific to the legislation. You've got people from Public Safety who would probably also offer some guidance to the questions that are being asked.

Senator Harder: So are you saying by implication the RCMP would have no role in this area?

Mr. Boileau: That is not what I'm saying. In the bill as we see it, the regulatory body is not identified in the application of the law. It is not identified either on how its application will go forward. We don't want to speculate on certain questions that are being asked, not knowing exactly what is intended in that legislation.

Senator Harder: My second question is to the CRTC.

The Chair: Senator Harder, before you go to your second question, just for your information, the Department of Justice declined to come and Public Safety deferred to the RCMP. Thank you.

Senator Harder: To the CRTC — I'm hearing you and I'm interpreting what you're saying as not saying anything is wrong with this bill, but it really wouldn't be all that important or helpful and the real tool box is the one that's before the House of Commons. Am I reading your language correctly?

Mr. Hutton: It is. For us to implement, this bill may be helpful, but we need to have the tools either in this bill or tools like those in the bill currently in front of the House of Commons to be able to be effective.

Senator Harder: Let me take that further. If you have only the tools of this bill, what difference will it make?

Mr. Hutton: There will be some efforts that can be put in place, but it would be difficult if the CRTC were named as the party to implement. There would be elements needed for us to fully live up to the purpose of the bill.

Senator Harder: Thank you.

Senator Pate: Thank you to the witnesses, and thank you to my colleagues for their questions. I'd like to follow up on the train that has been explored in the last little while.

Le sénateur Harder : J'ai une question pour la GRC. Vous avez déclaré que vous n'êtes pas en mesure de répondre à l'excellente question de ma collègue, la sénatrice Clement. Qui devrions-nous inviter pour obtenir une réponse à cette question?

M. Boileau : Je m'en remettrais au ministère de la Justice pour ce qui concerne les mesures législatives. Probablement que des représentants du ministère de la Sécurité publique pourraient aussi vous aider.

Le sénateur Harder : Donc, êtes-vous en train de dire que la GRC n'a aucun rôle à jouer sur ce plan?

M. Boileau : Ce n'est pas ce que je dis. À nos yeux, le projet de loi ne précise pas l'organisme de réglementation responsable de l'application de loi ni la façon dont elle sera appliquée. Nous ne voulons pas spéculer sur certaines des questions qui sont posées, puisque nous ne savons pas exactement quelle est la visée de ce texte législatif.

Le sénateur Harder : Ma deuxième question s'adresse aux représentants du CRTC.

La présidente : Sénateur Harder, avant que vous posiez votre deuxième question, j'aimerais simplement vous aviser que le ministère de la Justice a décliné notre invitation et que le ministère de la Sécurité publique s'en remet à la GRC. Merci.

Le sénateur Harder : À l'intention des représentants du CRTC, donc : je vous écoute et j'en déduis que ce projet de loi vous semble tout à fait correct, mais qu'il n'aurait pas vraiment d'importance ou ne serait pas vraiment utile, les véritables outils étant actuellement à l'étude à la Chambre des communes. Est-ce bien ce que vous dites?

M. Hutton : Oui. Si nous le mettons en œuvre, ce projet de loi peut s'avérer utile, mais nous avons besoin des outils qui y figurent ou d'outils qui s'apparentent à ceux dans le projet de loi actuellement étudié par la Chambre des communes pour que ce soit efficace.

Le sénateur Harder : Permettez-moi de poursuivre là-dessus. Si vous aviez seulement les outils prévus dans ce projet de loi, quelle incidence aurait-il?

M. Hutton : Des efforts pourraient être faits, mais ce serait difficile si le CRTC était responsable de sa mise en œuvre. Il nous manquerait des éléments pour vraiment être à la hauteur de la visée du projet de loi.

Le sénateur Harder : Merci.

La sénatrice Pate : Merci aux témoins, ainsi qu'à mes collègues pour leurs questions. J'aimerais continuer d'explorer ce qui nous occupe depuis un petit moment.

If the CRTC were put in the role of the regulator in this context, what resources are you saying you would need in order to fulfill that role? It sounds like that's the next step.

For the RCMP, during the investigation of Pornhub, jurisdiction was put forth as the reason that some of the investigations couldn't continue. One of the issues being raised, and certainly something that Senator Miville-Dechéne I understand is trying to do with this bill, is to allow for the pursuit of large companies that are benefiting significantly from these kinds of exploitation. So what tools do you feel you need? Building on Senator Harder's excellent question, Senator Clement's and everybody's excellent questions — what tools do you think are needed, and what would you add to this bill to do this job if you feel it's insufficient?

Mr. Hutton: For the CRTC, I think you were talking about resources. Primarily, what we've been talking about for the moment is jurisdictional. There are tools in the forms of legislation and there is clarity of that legislation as to whom it should be applied to. Those are the elements that I have raised. I've not spoken about actual resources if you're calling it personnel or dollars and cents. I'm sure that if there is an act that goes forward the CRTC may be in a position to find a way to seek those additional resources, but it would certainly take additional resources to be able to go on that front.

I think the other message is that there is no single solution. The CRTC could play a role with regard to certain players, but there is public education and much wider international collaboration that needs to occur. The resources and the fullness of government approach would certainly need to be looked at much wider than just the CRTC.

Mr. Boileau: For the RCMP, in answer to your specific question in regard to MindGeek, the government recently completed a public consultation on the matter and published a "what we heard" report. Within the consultation, the government proposed amending the mandatory reporting act in the following ways: centralizing the mandatory reporting of online child pornography offences through the Royal Canadian Mounted Police National Child Exploitation Crime Centre; clarifying that the mandatory reporting act applies to all types of internet services, including social media platforms and other application-based services; enhanced transparency by requiring an annual report to the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness and Justice from the National Child Exploitation Crime Centre; impose a 12-month preservation requirement for computer data as opposed to the current 21 days; add a requirement for persons who provide an internet service to provide, without a requirement for judicial authorization, additional information to the National Child Exploitation Crime Centre where a child pornography offence is identified; and,

Si le CRTC agissait comme régulateur dans ce contexte, de quelles ressources aurait-il besoin pour remplir ce mandat selon vous? Ce semble être la prochaine étape.

À l'intention de la GRC : au cours de l'enquête sur Pornhub, on a dit que, faute d'autorité en la matière, certaines enquêtes n'ont pu être menées à terme. La capacité de poursuivre de grandes sociétés qui bénéficient de façon importante de ce type d'exploitation est l'un des problèmes soulevés, et certainement une lacune à laquelle la sénatrice Miville-Dechéne me semble vouloir remédier avec ce projet de loi. Donc, de quels outils estimez-vous avoir besoin? Dans la lignée des excellentes questions du sénateur Harder, de la sénatrice Clement et de tous les autres intervenants, quels sont les outils nécessaires selon vous et, si vous estimez qu'il est incomplet, qu'ajouteriez-vous à ce projet de loi pour faire ce travail?

M. Hutton : Pour ce qui est du CRTC, je crois qu'il était question de ressources. Premièrement, nous parlons pour l'instant des champs d'application. Il y a des outils législatifs et ceux-ci sont clairs quant aux entités visées. Ce sont les points que j'ai soulevés. Je n'ai pas parlé des ressources comme telles, si vous entendez par là le personnel et les fonds. Je suis certain que, advenant l'adoption d'une loi, le CRTC trouvera une façon d'obtenir ces ressources supplémentaires, mais il faudrait assurément des ressources supplémentaires pour agir en ce sens.

Je crois que l'absence de solution universelle est l'autre message. Le CRTC peut jouer un rôle par rapport à certains acteurs, mais le public doit être sensibilisé et la collaboration internationale doit être beaucoup plus grande. Il faudrait sans contredit aborder de façon beaucoup plus large la question des ressources et de la globalité de l'approche gouvernementale plutôt que de se limiter au CRTC.

M. Boileau : Pour ce qui est de la GRC, en réponse à votre question sur MindGeek, le gouvernement a récemment terminé des consultations publiques sur la question et publié un rapport de type « ce que nous avons entendu ». Dans le cadre des consultations, le gouvernement a proposé de modifier la Loi sur la déclaration obligatoire comme suit : centraliser la déclaration obligatoire des infractions liées à la pornographie juvénile en ligne par l'entremise du Centre national de lutte contre l'exploitation des enfants, ou CNCEE, de la GRC; préciser que la Loi sur la déclaration obligatoire s'applique à tous les types de services Internet, y compris les plateformes de médias sociaux et autres services basés sur des applications; améliorer la transparence en exigeant que le CNCEE présente un rapport annuel aux ministres de la Sécurité publique et de la Protection civile et de la Justice; imposer une obligation de conservation de 12 mois pour les données informatiques au lieu des 21 jours actuels; obliger les fournisseurs de services Internet de fournir, sans autorisation judiciaire, des renseignements supplémentaires au CNCEE lorsqu'une infraction liée à la pornographie juvénile

most importantly, designate a person and regulations for the purpose of collecting information to determine the application of the mandatory reporting act. That would be the compliance tool.

Senator Pate: Thank you.

Senator Cotter: I have intended to ask a question along the lines that Senator Clement asked of the CRTC representative, so I won't repeat that. My question is for Mr. Boileau. I've noticed while we've been having this discussion with you, notice in the media of a major child sexual abuse ring being broken up and 40 or so people charged in Canada. Congratulations, your work produces good results.

Mr. Boileau: Thank you.

Senator Cotter: As I understand your role, it is trying to protect children from sexual predators. In that sense, it is almost the reverse of what we're talking about here, which are the issues related to children accessing sexually explicit material. I'm interested in your sense of whether there is an interrelationship between those two. You had mentioned, for example, the grooming point, but I'm wondering whether one aspect of this legislation is related to the platform of, I don't know, sexual tolerance or whatever it happens to be that could lead to the problems that you have to work on.

Mr. Boileau: The interaction in which we have to work is basically — we're speaking here, with Bill S-210, about online platforms that can be used by children for all sorts of purposes but can be used also by offenders to engage with children to facilitate the commission of sexual offence against them. Online conversations can start within a public space where the children are, where it's an environment based on and actually created for children, and then the offenders move to a more private conversation where risks are increased and offenders can more easily exploit a young person's vulnerabilities.

So they go into a space that is a space for the children, and they build trust throughout the grooming process, and they actually pull that child out from that environment or platform and bring them and isolate them with more technologies to more private one-on-one conversations. That is where kids are more vulnerable.

In regard to Bill S-210, our comprehension is that we are looking at websites that host specific material to which we want to limit young ones' access.

Senator Cotter: I will ask a supplementary, officer. In the work that you and your colleagues do, do you perform

est constatée; et, surtout, désigner, dans les règlements, une personne chargée de recueillir des renseignements pour déterminer l'application de la Loi sur la déclaration obligatoire. Ce serait l'outil de conformité.

La sénatrice Pate : Merci.

Le sénateur Cotter : J'avais l'intention de poser une question semblable à celle de la sénatrice Clement aux représentants du CRTC, donc je ne vais pas faire dans la redite. Ma question s'adresse à M. Boileau. Pendant notre discussion avec vous, j'ai remarqué un avis dans les médias sur le démantèlement d'un grand réseau d'exploitation sexuelle d'enfants et l'arrestation d'une quarantaine de personnes au Canada. Félicitations. Votre travail donne de bons résultats.

M. Boileau : Merci.

Le sénateur Cotter : Si je comprends bien, votre rôle est d'essayer de protéger les enfants des prédateurs sexuels. En ce sens, c'est presque l'inverse de ce dont il est question ici, c'est-à-dire des questions liées à l'accès par les enfants à du matériel sexuellement explicite. Je serais intéressé de savoir si vous trouvez que ces deux choses sont interreliées. Vous avez mentionné, entre autres, le conditionnement, mais je me demande si un aspect de cette mesure législative est lié à la plateforme, comment dire, de la tolérance sexuelle — ou peu importe ce que c'est — qui pourrait entraîner les problèmes sur lesquels vous devez travailler.

M. Boileau : Essentiellement, l'interaction avec laquelle nous devons travailler... Dans le contexte du projet de loi S-210, nous parlons des plateformes en ligne qui peuvent être utilisées par des enfants pour toutes sortes de choses, mais aussi par des délinquants pour interagir avec des enfants de sorte à commettre des crimes sexuels contre eux. Les conversations en ligne peuvent commencer dans un espace public où les enfants se trouvent, dans un environnement axé sur les enfants et créé pour eux, avant que les délinquants passent à une conversation plus privée où les risques sont accrus et où ils peuvent plus facilement exploiter les vulnérabilités des jeunes.

Donc, ils vont dans un espace qui est destiné aux enfants, ils établissent un lien de confiance grâce au conditionnement, puis ils retirent concrètement l'enfant de cet environnement ou de cette plateforme et l'isolent en usant de la technologie et à l'aide d'autres conversations privées. L'enfant est alors plus vulnérable.

En ce qui a trait au projet de loi S-210, de ce que nous en comprenons, il vise des sites Web qui hébergent du matériel précis auquel on souhaite limiter l'accès des jeunes.

Le sénateur Cotter : Je vais vous poser une question complémentaire, monsieur l'officier. Dans le travail que

follow-ups to determine the preconditions that created the vulnerability, and do they include young people's access to sexually explicit materials that could cause them to be drawn into the web and trap of the exploiters?

Mr. Boileau: The RCMP's National Child Exploitation Crime Centre does not offer victim services to young people who view sexually explicit material, and we don't research in that specific area. As such, we cannot speculate as to how children might be impacted through the exposure to sexually explicit content.

Senator Cotter: Do you see that as a feature of the way in which they might get trapped, though? I'm trying to understand whether, in a debrief of the child victim, you learn the route that caused them to be accessed by the predators.

Mr. Boileau: The predators or offenders will go where children will actually hang out. So if we walk away from the internet and we go to the real world, we all know that, for many years, we would go to the park with our kids and we would actually be looking at who is in the park and how safe it is for children to play in the park. Now we're walking into a virtual environment, a space that is also dedicated to children, but unfortunately, we do find offenders on those platforms, and unfortunately, we don't have the same ability as the real world where you can visually see them on those platforms; you just don't see them until they actually present and expose themselves.

Senator Cotter: Thank you.

The Chair: Senators, unfortunately, we have run out of time. We cannot go to a second round. I want to thank Mr. Boileau, Mr. Hutton and Mr. Peter McCallum for attending today. You can see the interest the senators have had in their comments and questions to you and finding out more about what you can do. Thank you for making yourselves available today.

[Translation]

Senator Dupuis: Can we ask the witnesses who referred to specific reports whether they can send us the links to those documents?

[English]

The Chair: Witnesses, did you hear Senator Dupuis's request?

Mr. Hutton: Yes. I don't think I referenced a precise report other than maybe our own report on harnessing change, which we can certainly pass on the link to the committee.

vous faites, vos collègues et vous, effectuez-vous des suivis pour établir les conditions préalables à l'origine de la vulnérabilité, et comprennent-elles l'accès des jeunes à du matériel sexuellement explicite qui pourrait les pousser dans le piège des exploiters?

M. Boileau : Le CNCEE de la GRC n'offre pas de services aux victimes, à l'intention des jeunes qui consultent du matériel sexuellement explicite, et nous ne faisons pas de recherches spécifiquement là-dessus. Ainsi, nous ne pouvons pas spéculer quant à l'impact que l'exposition à du contenu sexuellement explicite pourrait avoir sur les enfants.

Le sénateur Cotter : Cela dit, considérez-vous que c'est un aspect de la façon employée pour les piéger? J'essaie de comprendre si, quand vous recueillez le témoignage de la jeune victime, vous découvrez la façon dont les prédateurs ont pu entrer en contact avec elle.

M. Boileau : Les prédateurs ou délinquants vont là où les enfants convergent. Donc, si nous délaissions le monde virtuel un instant pour le monde réel, nous savons tous que, pendant longtemps, nous allions au parc avec nos enfants, nous jetions un coup d'œil aux personnes présentes et évaluions à quel point les enfants y étaient en sécurité. Aujourd'hui, nous évoluons dans un monde virtuel, un espace qui est aussi fait pour les enfants, mais, malheureusement, il y a des délinquants sur ces plateformes et, contrairement au monde réel, nous ne pouvons malheureusement pas repérer ces personnes sur les plateformes; elles demeurent invisibles jusqu'à ce qu'elles s'exposent.

Le sénateur Cotter : Merci.

La présidente : Honorables sénateurs, malheureusement, nous n'avons plus de temps. Nous ne pouvons donc pas entamer une deuxième série de questions. Je tiens à remercier MM. Boileau, Hutton et McCallum pour leur présence parmi nous aujourd'hui. L'intérêt suscité par leurs remarques et leurs réponses chez les sénateurs, de même que le désir chez ceux-ci d'en apprendre davantage sur ce qui peut être fait, étaient évidents. Merci de vous être libérés aujourd'hui.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Est-ce qu'on peut demander aux témoins qui ont fait référence à des rapports précis s'il est possible de nous envoyer les liens pour obtenir ces documents?

[Traduction]

La présidente : Messieurs les témoins, avez-vous entendu la demande de la sénatrice Dupuis?

M. Hutton : Oui. Je ne crois pas avoir fait référence à un rapport en particulier, sauf peut-être notre propre rapport intitulé *Emboîter le pas au changement*, dont nous pouvons bien sûr transmettre le lien au comité.

The Chair: Thank you. If you can send it to the clerk, I would appreciate it.

Mr. Hutton: Yes, we're familiar. I thank senators for their questions and for having us here today.

Mr. Boileau: Thank you very much.

The Chair: Now I would like to introduce our three witnesses. From CIO Strategy Council, we have Mr. Keith Jansa, Executive Director, and Mr. Tim Bouma, Director, Verification and Assessments. From the Media Authority of North Rhine-Westphalia (Germany), we welcome Mr. Henning Melling, Adviser.

We will start presentations with you, Mr. Jansa.

Keith Jansa, Executive Director, CIO Strategy Council: Madam Chair and honourable members, thank you for the opportunity to present today. The CIO Strategy Council is a national forum that brings together the country's technology C-suite to collectively shape common digital priorities. I am joined today by my colleague, Tim Bouma.

I commend the senators on this committee for recognizing the importance of standards in achieving policy objectives. Without standards, we would have no product-safety security, no common technology unifying global markets, no interoperability and certainly no opportunity for competition to thrive.

My perspective today is as an expert in the development and strategic application of standards and more importantly as a father of three young children with daily access to the internet.

Bill S-210 rightfully recognizes the harmful effects of the increasing accessibility of sexually explicit material online for young persons and acknowledges those effects as an important public health and public safety concern. However, I would like to call upon the committee to expand age verification technologies to include adequate controls on the use of artificial intelligence algorithms to reflect the online harms that our children face daily.

I draw the committee's attention to some very troubling trends that illustrate harms beyond those specific to pornographic websites and that compel the need for a broader application of age verification technologies.

Past weeks alone, investigations uncovered sexually explicit content on gaming platforms geared toward children online.

La présidente : Merci. Si vous pouviez l'envoyer au greffier, ce serait très apprécié.

M. Hutton : Oui, nous connaissons la procédure. Je remercie les sénateurs pour leurs questions et leur accueil aujourd'hui.

M. Boileau : Merci beaucoup.

La présidente : J'aimerais maintenant présenter nos trois témoins : M. Keith Jansa, directeur général, et M. Tim Bouma, directeur de la vérification et des évaluations, au Conseil stratégique des DPI, puis M. Henning Melling, conseiller de Media Authority of North Rhine-Westphalia (Allemagne). Bienvenue.

Nous allons commencer par votre déclaration liminaire, monsieur Jansa.

Keith Jansa, directeur général, Conseil stratégique des DPI : Madame la présidente, honorables sénateurs, je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. Le Conseil stratégique des DPI a pour rôle de fournir une tribune nationale qui regroupe les dirigeants principaux des entreprises technologiques du Canada dans le but de les mobiliser collectivement autour des priorités numériques communes. Je suis accompagné aujourd'hui de mon collègue Tim Bouma.

Les sénateurs de ce comité reconnaissent l'importance des normes dans l'atteinte d'objectifs stratégiques, et je les en félicite. Sans normes, il n'y aurait pas d'assurance de la sécurité des produits, pas de technologie commune unifiant les marchés internationaux, pas d'interopérabilité et pas d'occasions favorisant la concurrence.

Je m'adresse à vous aujourd'hui en tant que spécialiste dans l'élaboration et l'application stratégique de normes, mais surtout en tant que père de trois jeunes enfants qui ont quotidiennement accès à Internet.

Le projet de loi S-210 reconnaît légitimement les effets néfastes de l'accessibilité croissante des jeunes à du matériel sexuellement explicite en ligne et confirme que ces effets constituent une préoccupation importante du point de vue de la santé et de la sécurité publiques. Toutefois, j'invite le comité à élargir la portée de la technologie de vérification de l'âge afin d'englober le contrôle adéquat de l'utilisation des algorithmes d'intelligence artificielle de sorte à refléter les préjudices en ligne que vivent quotidiennement nos enfants.

J'attire l'attention du comité sur certaines tendances très troublantes qui montrent des préjudices qui vont au-delà des sites pornographiques cités et qui exigent une application plus large de la technologie de la vérification de l'âge.

Uniquement au cours des dernières semaines, des enquêtes ont permis de découvrir du contenu sexuellement explicite sur des plateformes de jeu visant les enfants.

Virtual reality apps restricted to adults are, in practice, an online seeking-ground for sexual predators to exploit young children.

Live streaming content is a click away for children — from live-streamed abuse of children to the heinous acts displayed real time in raw, uncensored form online of the “Freedom Convoy” protest; online ads going unchecked, targeting children with harmful content; public and private chat spaces luring vulnerable young children into indecent acts; so-called “challenge” videos going viral on social media that kill children.

This is a crisis. Children have the right to privacy. They have the right to an identity that no one should be able to take away or manipulate. They have the right to protection from physical and mental harms.

Canada is lagging other jurisdictions when it comes to protecting young persons online. While other countries are unveiling comprehensive strategies to mitigate this crisis more effectively, as your peers in the U.K.’s House of Lords have done with the age-appropriate design code, our solutions must be designed for no less than the contemporary world our children face daily.

To achieve this, legislation must set out the regulatory framework that encompasses or empowers the right bodies with the authority to create a comprehensive rule-setting and enforcement regime that protects our children online. Standards and certification offer the flexibility required to effectively regulate this and are a go-to compliance mechanism for addressing new, emerging and evolving technologies to protect children’s rights.

I have three principal recommendations to focus your priorities moving forward, which are further detailed in my submission. They are to enact Governor-in-Council powers to approve standards, codes of practice and certification programs to provide sufficient safeguards for online safety and on the design and use of age-verification technologies; add the words “privacy preserving, age-appropriate in design, and trustworthy” before “age verification method” in the text of the bill, and add “responsible use of artificial intelligence algorithms” to protect children’s rights; and leverage trusted digital identity programs already established by Canadian jurisdictions and apply national standards that ensure conformance to ensure trusted age verification for all Canadians.

Les applications de réalité virtuelle qui sont réservées aux adultes sont, dans les faits, un terrain de chasse pour les prédateurs sexuels qui exploitent les jeunes enfants.

Pour les enfants, il suffit d’un clic pour lancer la diffusion de contenu en direct. Il peut s’agir de l’agression d’enfants ou des actes odieux et non censurés transmis en temps réel dans le cadre des manifestations du « convoi de la liberté »; de publicités en ligne qui ne sont pas supervisées et dont le contenu préjudiciable cible les enfants; d’espaces de clavardage privés et publics qui incitent les enfants vulnérables à poser des gestes indécents; voire de vidéos de pseudo défis qui deviennent virales sur les médias sociaux et entraînent la mort d’enfants.

Nous vivons une crise. Les enfants ont le droit à la protection de leur vie privée. Ils ont le droit d’avoir une identité que personne ne devrait être en mesure de voler ou de manipuler. Ils ont le droit d’être protégés contre les préjudices physiques et mentaux.

Le Canada est à la traîne en matière de protection des jeunes en ligne. Tandis que d’autres pays dévoilent des stratégies globales pour contrer plus efficacement cette crise, comme l’ont fait vos homologues de la Chambre des lords, au Royaume-Uni, avec le code de conception adaptée à l’âge, nos solutions doivent à tout le moins tenir compte du monde dans lequel nos enfants évoluent au quotidien.

Pour ce faire, la loi doit établir un cadre de réglementation qui englobe les bonnes entités ou les habilite en leur donnant l’autorité de concevoir un régime global d’établissement et d’application des règles qui protège nos enfants en ligne. Les normes et la certification offrent la souplesse nécessaire à une régulation efficace et constituent le mécanisme de conformité d’usage pour protéger les droits des enfants face à des technologies nouvelles, émergentes et en évolution.

J’ai trois recommandations principales qui permettront de bien cibler vos priorités. Elles sont détaillées dans le document que je vous ai remis. Il s’agit d’abord d’édicter les pouvoirs du gouverneur en conseil à approuver des normes, des codes de pratique et des programmes de certification afin de fournir suffisamment de mesures de protection en ligne et relativement à la conception et à l’utilisation de la technologie de vérification de l’âge; ensuite de remplacer les mots « mécanisme efficace de vérification de l’âge » par « mécanisme de vérification de l’âge efficace, fiable, protégeant la vie privée et de conception adaptée à l’âge » dans le libellé du projet de loi, puis d’y ajouter la précision « utilisation responsable des algorithmes d’intelligence artificielle » afin de protéger les droits des enfants; et enfin de tirer pleinement profit des programmes éprouvés d’identification numérique déjà présents dans les provinces et territoires canadiens en y appliquant des normes nationales qui assurent la conformité pour veiller à une vérification de l’âge fiable pour tous les Canadiens.

We bear no greater responsibility as a society than protecting our children. Thank you. I look forward to your questions.

The Chair: We will go on to the next speaker, Mr. Melage.

Henning Melage, Adviser, Media Authority of North Rhine-Westphalia, Germany: Thank you, honourable senators, for your invitation to participate in the study of Bill S-210. My name is Henning Melage, and I serve as a legal adviser to Media Authority of North Rhine-Westphalia, Germany. I studied law at the University of Cologne. I also chair a working group on youth protection and digital media of the German Commission for the Protection of Minors in the Media, the KJM. I will come to this later.

The Honourable Senator Miville-Dechêne, whom I met on a panel at an online event, recommended me to the committee to give you an impression of the situation in Germany with regard to age verification systems and online pornography, as Germany has had an age verification regime since 2003. I honestly have to say I feel a little bit like an alien, as it has been mentioned before that no country in the world has set up such a regime.

Media regulation in Germany is the responsibility of the federal states. Germany is a federal republic, so it is up to the federal states, but media regulation has to be organized independently of the state. This is carried out by the 14 media authorities in Germany. As a regulatory body, we have the Commission for the Protection of Minors in the Media, the KJM. It is the central supervisory authority for youth protection in private broadcasting and telemedia. The KJM, as mentioned, is a regulatory body to the 14 media authorities.

The legal basis in the field of protection of minors in the media in Germany is the Interstate Treaty on the Protection of Human Dignity and the Protection of Minors in Broadcasting and in Telemedia.

The treaty went into force on April 1 in the year 2003. In this treaty, we have a clear regulation with regard to providers of pornography. They have to implement an age verification system or delete the respective content.

In article 4, paragraph 2, sentence 2 of this treaty, it states that “content is legal in telemedia services” — and this has to be emphasized — only, “if the provider has ensured that such content is accessible for adult persons only (within a closed user group).” This is what the text of the law says.

La protection des enfants est la plus grande responsabilité qu’une société peut avoir. Merci. Je serai heureux de répondre à vos questions.

La présidente : Passons maintenant au témoin suivant, M. Melage.

Henning Melage, conseiller, Media Authority of North Rhine-Westphalia, Allemagne : Je vous remercie, honorables sénateurs, de m’avoir invité à participer à l’étude du projet de loi S-210. Je m’appelle Henning Melage et je suis conseiller juridique auprès de la Media Authority of North Rhine-Westphalia, en Allemagne. J’ai étudié le droit à l’Université de Cologne. Je préside également un groupe de travail sur la protection des jeunes et les médias numériques de la Commission pour la protection des mineurs dans les médias, la KJM. J’y reviendrai plus tard.

L’honorable sénatrice Miville-Dechêne, que j’ai rencontrée à l’occasion d’un groupe de discussion tenu dans le cadre d’un événement en ligne, m’a recommandé au comité pour que je puisse vous donner une idée des mesures prises en Allemagne relativement aux systèmes de vérification de l’âge et à la pornographie en ligne, car l’Allemagne dispose depuis 2003 d’un régime de vérification de l’âge. Pour être honnête, je me sens un peu comme un extraterrestre, car, comme on l’a déjà mentionné, aucun autre pays au monde n’a mis en place un tel régime.

En Allemagne, la réglementation des médias relève des États fédéraux. L’Allemagne est une république fédérale. La réglementation des médias relève donc de la compétence des États fédéraux, mais elle doit être organisée de manière indépendante de l’État. Elle est assurée par les 14 organismes responsables des médias de l’Allemagne. La Commission pour la protection des mineurs dans les médias, la KJM, fait office d’organe de réglementation. Il s’agit de l’organisme central de surveillance de la protection des jeunes dans la radiodiffusion et les médias télévisés privés. Comme nous l’avons mentionné, la KJM est l’organe qui réglemente les 14 organismes responsables des médias.

En Allemagne, le fondement juridique du domaine de la protection des mineurs dans les médias est le Traité inter-États sur la protection de la dignité humaine et la protection des mineurs dans la radiodiffusion et les médias télévisés.

Ce traité est entré en vigueur le 1^{er} avril 2003. Il contient une réglementation claire concernant les fournisseurs de contenu pornographique. Ils doivent mettre en place un système de vérification de l’âge ou supprimer le contenu en question.

À la phrase 2 de l’article 4, du paragraphe 2 de ce traité, on peut lire que les contenus ne sont légaux dans les services des médias télévisés — et il convient de le souligner — que si le fournisseur s’est assuré que ces contenus ne sont accessibles qu’à des personnes adultes (au sein d’un groupe fermé d’utilisateurs). Voilà ce que prévoit la loi.

The contents are pornographic in any other matter. That means content that is not child, youth, violent or animal pornography. These contents are absolutely forbidden due to German law. The other contents are indexed content and content that is evidently suited to seriously impair the development of children and adolescents.

Age verification systems are used to ensure those closed user groups, as the law states. The law does not contain any further requirements for age verification, apart from having to be an effective barrier. The KJM, our regulator, set up criteria for age verification systems, which were also confirmed in a lawsuit by the federal high court of justice in Germany.

According to these criteria, age verification for closed user groups must be ensured through interrelated steps. The first step is through at least one-time identification — this means an age check — which must be done through personal contact, generally personal contact. “Personal contact” means a face-to-face control with a comparison of official identification data, identity card or passport. Unlike in the United Kingdom, for example, a driving licence is not an official identity document in Germany.

Under certain conditions, it is possible to fall back on a face-to-face check that has been carried out already, for example, when you open a bank account or a mobile phone contract. This is quite new, two and a half years. The criteria of the KJM say a face-to-face control can be waived if the identification has taken place by means of software by comparing the biometric data or the identification document and a photo of the identification document and an automatic recording of the data of the identification document.

The second step one has to take is a single-use authentication by the next step of users of this platform to effectively reduce the risk of excess authorizations being passed on to minors.

The interstate treaty does not contain a recognition procedure for closed user groups or AV systems. For this reason, the KJM, our regulator, has developed a positive evaluation procedure and evaluates appropriate concepts upon request from companies and providers. This serves, in our opinion, to improve the protection of minors on the internet and is, at the same time, a service for providers for more legal and planning security. More than 80 concepts have been evaluated so far by the KJM.

Le contenu est pornographique à tout autre égard. Cela signifie que les contenus ne sont pas de la pornographie infantile, juvénile, violente ou animale. Ces contenus sont absolument interdits par la loi allemande. Les autres contenus sont des contenus indexés et des contenus pouvant évidemment nuire gravement au développement des enfants et des adolescents.

Les systèmes de vérification de l'âge sont utilisés pour garantir que ces groupes d'utilisateurs sont fermés, comme le stipule la loi. La loi ne contient pas d'autres exigences en matière de vérification de l'âge, si ce n'est qu'elle doit constituer une barrière efficace. La KJM, notre organisme de réglementation, a établi des critères pour les systèmes de vérification de l'âge, qui ont également été confirmés dans un procès intenté par la Haute Cour fédérale de justice en Allemagne.

Selon ces critères, la vérification de l'âge des groupes d'utilisateurs fermés doit être assurée par des étapes interdépendantes. La première étape consiste à procéder à au moins une identification ponctuelle — c'est-à-dire une vérification de l'âge — devant être effectuée au moyen d'un contact personnel. En général, il s'agit d'un contact personnel. Le terme « contact personnel » désigne un contrôle face à face avec vérification de données d'identification officielles, d'une carte d'identité ou d'un passeport. À la différence du Royaume-Uni, par exemple, en Allemagne, le permis de conduire ne constitue pas une pièce d'identité officielle.

Dans certaines conditions, il est possible de se référer à un contrôle en face à face ayant déjà été effectué, par exemple lors de l'ouverture d'un compte bancaire ou de la souscription à un abonnement de téléphonie mobile. Cette procédure est assez récente. Elle remonte à deux ans et demi. Les critères de la KJM prévoient que l'on peut renoncer à un contrôle en face à face si l'identification a été effectuée au moyen d'un logiciel qui compare les données biométriques ou la pièce d'identité et une photo de la pièce d'identité et un enregistrement automatique des données de la pièce d'identité.

La deuxième étape à franchir est une authentification à usage unique des utilisateurs de cette plateforme, afin de réduire efficacement le risque de transmission d'autorisations excédentaires à des mineurs.

Le Traité ne contient pas de procédure de reconnaissance pour les groupes d'utilisateurs fermés ou les systèmes de vérification de l'âge. C'est pourquoi la KJM, notre organe de réglementation, a développé une procédure d'évaluation positive et évalue les concepts pertinents à la demande des entreprises et des fournisseurs. Nous estimons que ces mesures permettent d'améliorer la protection des mineurs sur Internet et constituent en même temps un service pour les fournisseurs, qui peuvent ainsi bénéficier d'une plus grande sécurité juridique et de planification. À ce jour, plus de 80 concepts ont été évalués par la KJM.

As I said before, this law has been in force since 2003. It led to the effect that some providers of pornography left Germany and started to offer their content from abroad. Those providers who stayed in Germany implemented an age-verification system and still do have enough customers. There is one provider — I don't want to advertise, but one website can be seen as a role model.

Of course, the media authorities and the KJM also found that the majority of pornographic websites are operated from abroad. However, some of these are also aiming specifically at the German market. For this reason, the Media Authority of North Rhine-Westphalia has initiated proceedings against large websites based in Cyprus and Ireland. One company which has been mentioned is MindGeek.

Although the country-of-origin principle applies in the European Union, European law permits exceptions to this in certain cases. One of these cases is the protection of minors. In these cases where we took proceedings against the large websites, prohibition orders were issued to the providers to the effect they may not address the German market as long as —

The Chair: Mr. Mellage, may I please ask you to wind up?

Mr. Mellage: Yes, I will. We took legal action and gave a prohibition order. They are not allowed to address the German market unless they use age-verification systems. This has been up to court. They filed a complaint about this. The Administrative Court of Dusseldorf, in a first decision, said that the orders that we have issued were lawful.

I will end now with this, Madam Chair, and I would be happy to take your questions. Thank you, honourable senators.

The Chair: I have a few questions for Mr. Bouma. Mr. Bouma, can you give examples of age-verification methods that could be prescribed?

Tim Bouma, Director, Verification and Assessments, CIO Strategy Council: Yes. There are quite a number of age-verification technologies. It's quite an innovative and very busy marketplace. One report identifies 10 different methods. The simplest one is self-declaration, where you enter your date of birth or age, which basically provides no assurance.

Other methods include you provide your identity information, which could be hard identifiers like an identity number, which then goes against public databases to confirm your age. Then you

Comme je l'ai déjà dit, cette loi est en vigueur depuis 2003. Elle a eu pour résultat que certains fournisseurs de pornographie ont quitté l'Allemagne et ont commencé à proposer leur contenu depuis l'étranger. Les fournisseurs qui sont restés en Allemagne ont mis en place un système de vérification de l'âge et ont toujours suffisamment de clients. Il y a un fournisseur — je ne veux pas faire de publicité, mais ce site peut être considéré comme un modèle.

Bien entendu, les organismes responsables des médias et la KJM ont également constaté que la majorité des sites de pornographie sont exploités depuis l'étranger. Cependant, certains d'entre eux visent aussi spécifiquement le marché allemand. C'est pourquoi la Media Authority of North Rhine-Westphalia a engagé des procédures contre de grands sites Web basés à Chypre et en Irlande. L'une des entreprises qui ont été mentionnées est MindGeek.

Bien que le principe du pays d'origine s'applique au sein de l'Union européenne, le droit européen permet des exceptions dans certains cas, dont la protection des mineurs. Dans les cas où nous avons engagé des procédures contre les grands sites Web, des ordonnances d'interdiction ont été émises à l'encontre des fournisseurs, leur interdisant toute activité sur le marché allemand tant que...

La présidente : Monsieur Mellage, je dois vous demander de conclure.

M. Mellage : D'accord. Nous avons intenté une action en justice et émis une ordonnance d'interdiction. Ils ne sont pas autorisés à accéder au marché allemand à moins qu'ils n'utilisent des systèmes de vérification de l'âge. Cette affaire a été portée devant les tribunaux. Ils ont déposé une plainte à ce sujet. Dans une première décision, le tribunal administratif de Düsseldorf a déclaré que les ordonnances que nous avons émises étaient légales.

Je vais m'arrêter là, madame la présidente, et je serai heureux de répondre à vos questions. Je vous remercie, honorables sénateurs.

La présidente : J'ai quelques questions pour M. Bouma. Monsieur Bouma, pouvez-vous donner des exemples de méthodes de vérification de l'âge qui pourraient être prescrites?

Tim Bouma, directeur, Vérification et évaluations, Conseil stratégique des DPI : Oui. Il existe un grand nombre de technologies de vérification de l'âge. C'est un marché très innovant et très actif. Un rapport a recensé 10 méthodes différentes. La plus simple est l'autodéclaration, pour laquelle vous saisissez votre date de naissance ou votre âge, ce qui n'offre aucune garantie.

D'autres méthodes consistent à fournir des renseignements d'identité, qui peuvent être des identificateurs physiques comme un numéro d'identité, et à les comparer aux bases de données

get into other techniques like biometrics, kind of like facial recognition but determining your age by analyzing your face. There is also profiling and inference technologies; artificial intelligence; capacity testing — quizzing the individual whether they actually have the capacity at a certain age; cross-account authentication — they may have authenticated to another account that has collected personal information that can be shared; third parties that do provide these services; there are commercial providers in the U.K. that are being developed, and there are a few that can provide age assurance. You can ask other account holders.

Then you get into other techniques which are not so much age verification but really controlling access from the source like controlling the device, controlling the network et cetera. So there are a lot of technical controls out there that could be qualified as age verification.

The Chair: What issues or concerns might be related to these age-verification methods?

Mr. Bouma: As I was saying, these are wide and varied technologies. They give rise to a very complex mix of security and privacy issues. For example, the third-party providers might collect the information for age verification, but they might actually use it for other purposes, which is not good at all. Then there is the whole issue of profiling, surveillance, et cetera. And then from the point of view of the consumer, just the acceptability of the techniques. Some of the techniques might be quite innocuous but other ones like measuring your face, et cetera, and trying to determine your age, people might view that as very invasive.

You never know with these types of technologies. They are very personal, if you will. There might be unintended consequences or opposite consequences, people who reject it. You have to be very careful. It is not just putting in place these safeguards whether they are effective or not. It is actually ensuring that they are acceptable.

The Chair: I have a question for Mr. Jansa. What efforts are under way in Canada that would assist with implementing age verification?

Mr. Jansa: Thank you for the question. There are certainly a number of jurisdictions that are implementing digital identity programs to assert and issue identities and credentials associated with folks and their age. I will pass it to Tim Bouma, having experience with respect to the federal government's acceptance of some of these jurisdictions' identities that have been issued.

publiques pour confirmer votre âge. Il existe ensuite d'autres techniques comme la biométrie, qui s'apparente à la reconnaissance faciale, mais qui détermine votre âge en analysant votre visage. Il existe également des technologies de profilage et d'inférence, l'intelligence artificielle, les tests d'aptitudes — qui consistent à vérifier si la personne possède effectivement les aptitudes acquises à un certain âge; l'authentification par association de comptes — la personne peut s'être authentifiée sur un autre compte qui a recueilli des renseignements personnels pouvant être partagés; les tiers qui fournissent ces services; au Royaume-Uni, des fournisseurs commerciaux sont en cours de développement, et quelques-uns peuvent fournir une assurance sur l'âge. Vous pouvez demander à d'autres titulaires de comptes.

Il existe ensuite d'autres techniques qui ne consistent pas tant à vérifier l'âge qu'à contrôler l'accès à la source, comme le contrôle du dispositif, du réseau, et cetera. Il existe donc un grand nombre de contrôles techniques qui pourraient être qualifiés de vérifications de l'âge.

La présidente : Quels problèmes ou préoccupations pourraient susciter ces méthodes de vérification de l'âge?

M. Bouma : Comme je le disais, ces technologies sont vastes et variées. Elles donnent lieu à un ensemble très complexe de problèmes de sécurité et de confidentialité. Par exemple, les fournisseurs tiers peuvent recueillir des renseignements pour vérifier l'âge, mais ils peuvent aussi les utiliser à d'autres fins, ce qui n'est pas du tout souhaitable. Il y a également toute la question du profilage, de la surveillance, et cetera. Et enfin, du point de vue du consommateur, l'acceptabilité des techniques. Ces dernières peuvent être tout à fait inoffensives, mais certaines, comme la mesure de votre visage, et cetera, et la détermination de votre âge, peuvent être jugées très intrusives.

On ne peut jamais savoir avec ce type de technologies. Elles sont très personnelles, pour ainsi dire. Elles peuvent avoir des conséquences involontaires ou des conséquences contraires à celles prévues. Certaines personnes les rejettent. Il faut être très prudent. Il ne s'agit pas seulement de mettre en place ces protections, qu'elles soient efficaces ou non, mais aussi de s'assurer qu'elles sont acceptables.

La présidente : J'ai une question pour M. Jansa. Quels sont les efforts déployés au Canada qui pourraient faciliter la mise en œuvre de la vérification de l'âge?

M. Jansa : Merci pour cette question. Un certain nombre d'administrations mettent en œuvre des programmes d'identité numérique pour vérifier et établir l'identité et les justificatifs associés aux personnes et à leur âge. Je vais passer la parole à Tim Bouma, qui a de l'expérience relativement à l'acceptation par le gouvernement fédéral de certaines des identités émises par ces administrations.

Mr. Bouma: There has been a lot of good work, the federal government working with the provinces and territories developing what we have been calling “trusted digital identities,” accepting trusted digital identities. Really, it is confirming that the individual is presenting their own name and date of birth and perhaps a few other pieces of information from which an age can be inferred. The federal programs, namely Canada Revenue Agency and Employment and Social Development Canada or Service Canada, are using that data to enroll those individuals in those programs. And by extension that information can be used for eligibility purposes: Are you ready to retire? Are you at a certain age?

While it hasn’t been specifically contemplated, there is a possibility that the work that has been done with the provinces and territories could be carved out into an age-verification capability.

The Chair: Thank you very much.

Senator Miville-Dechéne: This is a question for Mr. Melage from Germany. First of all, thank you for telling us that in one country, Germany, there is a law on age verification and it seems to be working and has been working for 19 years. That is good to know. I would like to know a bit more about it. Could you tell us if security and privacy issues were raised? I understand you have a certification process of about 80 different companies. Have there been big privacy issues? Can you tell us about how much success you had in convincing companies? I’m thinking finally about Pornhub and xHamster, two companies you are in court with. What is happening there? Will they obey or will you have to pull the plug?

Mr. Melage: Thank you, Senator Miville-Dechéne. Yes, we have this kind of evaluation process by the KJM, our regulator. Of course, we are faced with concerns about data protection and privacy protection. As far as I can see, of the more than 80 systems I have reviewed on my own or I was involved in the evaluation process, what we can state from the KJM’s side, most of the AVS providers are coming from the banking and financial sector. So they have to comply with the strict regulations for the banking sector. They must comply with the anti-money-laundering legislation, and, of course, they are compliant with the GDPR in the European Union. It’s basically regulations on privacy and data protection.

As you mentioned, our proceedings against this big website, we have been in court for this. As I have mentioned, the MindGeek company went to the Administrative Court of

M. Bouma : Beaucoup de travail a été accompli. Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, a mis au point ce que nous appelons les « identités numériques fiables », c’est-à-dire l’acceptation des identités numériques fiables. Il s’agit en fait de confirmer que la personne fournit son nom et sa date de naissance, et peut-être quelques autres renseignements à partir desquels on peut déduire son âge. Les programmes fédéraux, à savoir ceux de l’Agence du revenu du Canada et d’Emploi et Développement social Canada ou Service Canada, utilisent ces données pour inscrire ces personnes à ces programmes. Et ces renseignements peuvent par la suite être utilisés à des fins d’établissement de l’admissibilité : Êtes-vous prêt à prendre votre retraite? Avez-vous atteint un certain âge?

Bien que cette solution n’ait pas été expressément envisagée, les travaux effectués avec les provinces et les territoires pourraient être convertis en une capacité de vérification de l’âge.

La présidente : Merci beaucoup.

La sénatrice Miville-Dechéne : Ma question s’adresse à M. Melage, d’Allemagne. Tout d’abord, merci de nous avoir dit que dans un pays, l’Allemagne, il existe une loi sur la vérification de l’âge et qu’elle semble fonctionner, et ce depuis 19 ans. C’est bon à savoir. J’aimerais en savoir un peu plus à ce sujet. Pouvez-vous nous dire si l’on a rencontré des problèmes de sécurité et de confidentialité? Si j’ai bien compris, vous avez un processus de certification pour environ 80 entreprises différentes. Des problèmes importants de confidentialité se sont-ils posés? Pouvez-vous nous dire dans quelle mesure vous avez réussi à convaincre les entreprises? Je pense enfin à Pornhub et à xHamster, deux sociétés avec lesquelles vous êtes en procès. Où en sont les choses? Vont-elles obtempérer ou allez-vous devoir mettre fin à leurs activités?

M. Melage : Merci, madame la sénatrice. Oui, la KJM, notre organe de réglementation, a mis en place ce type de processus d’évaluation. Nous sommes évidemment confrontés à des problèmes de protection des données et des renseignements personnels. D’après ce que j’ai pu constater, sur les plus de 80 systèmes que j’ai examinés de mon côté ou dans le cadre d’un processus d’évaluation, la KJM constate que la plupart des fournisseurs de services de vérification de l’âge proviennent du secteur bancaire et financier. Ils doivent donc appliquer la réglementation stricte du secteur bancaire. Ils doivent se conformer à la législation contre le blanchiment d’argent et, bien entendu, ils respectent le Règlement général sur la protection des données au sein de l’Union européenne. Il s’agit essentiellement de réglementations sur la protection des renseignements personnels et des données.

Comme vous l’avez mentionné, notre procès contre ce site Web important, nous sommes devant les tribunaux pour cette affaire. Comme je l’ai dit, la société MindGeek a saisi le tribunal

Dusseldorf, and the court said that our prohibition orders were lawful, but they appealed. It's now to the Higher Administrative Court of North Rhine-Westphalia. The decision in this case is still pending. It's probably the same situation in Canada as well, but court decisions take some time.

The other thing you mentioned, I cannot assure it is the website you have mentioned because I'm not allowed to. If you follow the press, you might get your own idea. The senator is quite right.

In this case, we addressed the actual provider and gave a prohibition order. They did not go to court. We have an appealable decision by Germany. However, they did not respect this decision, so they went on with their age verification systems. Therefore, we addressed the host provider based in The Netherlands, and we got a prohibition order for the host provider. The host provider did not go to court, so our decision is binding as well.

The next and final step in our instruments, what we can do, we are going to give a blocking order to the ISPs. The KJM is going to decide in the next hours or days.

[Translation]

Senator Boisvenu: Thank you to our witnesses.

My question is for Mr. Melage. Does the German commission for the protection of minors have jurisdiction over Germany only, or does its jurisdiction also extend to Europe?

[English]

Mr. Melage: Thank you. The jurisdiction of the interstate treaty is mostly German providers, but there is an article that allows us to address other providers not based in Germany when they are targeting the German market.

[Translation]

Senator Boisvenu: I would like you to tell us briefly about the efficiency and effectiveness of your legislation or regulations, in terms of cost and the resources that you have to carry out your work and ensure its effectiveness. Have a large number of offenders been found as a result of your research?

administratif de Düsseldorf, qui a déclaré que nos ordonnances d'interdiction étaient légales, mais cette entreprise a fait appel. L'affaire est maintenant devant la Haute Cour administrative de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Nous attendons toujours qu'une décision soit prise. La situation est probablement la même au Canada, mais les décisions des tribunaux prennent du temps.

En ce qui concerne l'autre point dont vous avez parlé, je ne peux pas vous confirmer qu'il s'agit du site Web que vous avez mentionné, car je ne suis pas autorisé à le faire. Si vous suivez la presse, vous pourrez tirer vos propres conclusions. La sénatrice a tout à fait raison.

Dans ce cas, nous nous sommes adressés au fournisseur et avons émis une ordonnance d'interdiction. Nous ne sommes pas allés au tribunal. L'Allemagne a pris une décision pouvant faire l'objet d'un appel. Cependant, l'entreprise n'a pas respecté cette décision et a continué d'utiliser ses systèmes de vérification de l'âge. Nous nous sommes donc adressés au fournisseur d'hébergement basé aux Pays-Bas, et nous avons obtenu une ordonnance d'interdiction à son encontre. Le fournisseur d'hébergement n'est pas allé en justice, notre décision est donc également contraignante.

La prochaine et dernière étape de nos instruments, ce que nous pouvons faire est émettre une ordonnance de blocage à l'encontre des fournisseurs d'accès Internet. La KJM va prendre une décision dans les prochaines heures ou les prochains jours.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je remercie nos invités.

Ma question s'adresse à M. Melage. La commission allemande pour la protection des mineurs a-t-elle compétence sur le territoire allemand seulement, ou l'a-t-elle aussi sur le territoire européen?

[Traduction]

M. Melage : Merci. La compétence du Traité entre États couvre principalement les fournisseurs allemands, mais il y a un article qui nous permet de cibler d'autres fournisseurs non basés en Allemagne lorsqu'ils visent le marché allemand.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : J'aimerais que vous nous parliez brièvement de l'efficacité et de l'efficacé de votre loi ou de votre réglementation en matière de coûts et des ressources dont vous disposez pour faire votre travail et vous assurer de son efficacité. Y a-t-il un grand nombre de délinquants qui ont été trouvés grâce à vos recherches?

[English]

Mr. Mellage: I'm afraid I can't give you anything about costs, as a lot of personal information is needed. What I can say is my employer, the Media Authority of North Rhine-Westphalia, is the first media authority in Germany to lay charges against porn providers from abroad. We have more than 100 employees, but in the supervision team that is doing these proceedings, we are six people.

The effectiveness of this is not showing up now because we are waiting for the court's decision. On the other hand, what we found out is that other porn providers — I just know of one, to be honest — have voluntarily implemented age verification systems. It is FanCentro. FanCentro stated by official Twitter message that they implemented an age verification system supported by the company Yoti from the United Kingdom. They implemented this to fulfill and to be compliant with the German law. I think this is a good step.

Senator Dalphond: My question will also be addressed to you, Mr. Mellage. You referred to the enforcement that you are trying to do against the providers. I understand they are all based outside Germany except one and that one has complied.

For those that are not compliant, if the user is using a VPN system, can you trace that, or do you not know how many people are connecting with foreign porn sites without being, first of all, in the system?

Mr. Mellage: Thank you, senator. If I understand your question correctly, the question is: If a porn provider is using age verification, can a user using VPN go behind this? No. If a porn provider implements an age verification system, the idea is that, for example, like Pornhub —

Senator Dalphond: My question is about those providing pornography from outside Germany.

Mr. Mellage: Okay. You mean with the blocking.

Senator Dalphond: If they use VPN to connect, do you have a way to know how many are doing that? Is that something you are able to trace, or do you have no idea about that?

[Traduction]

M. Mellage : Je crains de ne pouvoir vous fournir de renseignements sur les coûts, car cela nécessiterait beaucoup de renseignements personnels. Ce que je peux dire est que mon employeur, la Media Authority of North Rhine-Westphalia, est la première organisation responsable des médias en Allemagne à avoir porté plainte contre des fournisseurs de pornographie étrangers. Nous avons plus de 100 employés, mais l'équipe de supervision qui s'occupe de ces procédures compte six personnes.

L'efficacité de cette mesure ne transparaît pas pour l'instant, car nous attendons la décision du tribunal. En revanche, ce que nous avons découvert est que d'autres fournisseurs de pornographie — je n'en connais qu'un, pour être honnête — ont volontairement mis en place des systèmes de vérification de l'âge. Il s'agit de FanCentro. Cette entreprise a déclaré dans un message officiel sur Twitter avoir mis en place un système de vérification de l'âge soutenu par la société Yoti du Royaume-Uni. Ils l'ont fait pour se conformer à la loi allemande. Je pense que c'est un bon pas.

Le sénateur Dalphond : Ma question vous est également destinée, monsieur Mellage. Vous avez fait allusion à la mise en application de la loi à laquelle vous tentez de soumettre les fournisseurs de services. Je crois comprendre que tous ces fournisseurs sont établis à l'extérieur de l'Allemagne, à l'exception d'un seul, qui s'est conformé à la loi.

En ce qui concerne les fournisseurs qui ne se conforment pas à la loi, si les utilisateurs ont recours à un système de RPV, êtes-vous en mesure de le savoir, ou ignorez-vous combien de personnes consultent des sites pornographiques étrangers sans utiliser d'abord ce système?

M. Mellage : Merci, sénateur. Si je comprends bien, votre question est la suivante : si un fournisseur de pornographie utilise une technologie de vérification de l'âge, un utilisateur qui se sert d'un RPV peut-il passer outre cette vérification? Non. Si un fournisseur de pornographie met en place un système de vérification de l'âge, l'idée est que, par exemple dans le cas de Pornhub...

Le sénateur Dalphond : Ma question concerne ceux qui fournissent de la pornographie à l'extérieur de l'Allemagne.

M. Mellage : D'accord. Vous voulez dire s'ils font l'objet d'un blocage.

Le sénateur Dalphond : S'ils utilisent un RPV pour se connecter, avez-vous un moyen de savoir combien d'entre eux le font? Est-ce une chose que vous êtes en mesure de déterminer, ou n'avez-vous aucune idée à ce sujet?

Mr. Melage: I don't have any numbers. If we had a blocking order, there is the chance to use a VPN and get access to this website, yes.

Senator Dalphond: Thank you.

Senator Pate: Thank you to all three of our witnesses for appearing. My question is for Mr. Melage.

Last year there were news reports about Germany moving to block access to sites where corporations, organizations or individuals were not cooperating with German laws. I'm curious to pick up on something that Senator Dalphond just raised. How do you monitor compliance with the websites, given their number and sophistication? How do you keep track of the various ways they may try to get behind — or in front of, depending on your perspective — the system? Are there practices that you have developed that you think we could look at as some of the best ways to try to address this?

A number of people have also raised concerns about the idea of the government blocking sites. Could you clarify what steps you've taken in your system to make sure the access doesn't go beyond non-compliance with this particular legislation or access by youth to pornography?

Mr. Melage: Thank you, senator. There was a bit of a glitch in the video call, so I hope I understood your question correctly.

The AVS systems that KJM has evaluated so far, those systems can really easily be used by porn providers, of course. The idea is that, for example, as a customer or a user, you want to get access to a website, and in having an onboarding process, you're at once identified. This is an argument for all people who think that data and privacy protection might be a problem. The only data the AVS provider is giving to the porn provider is that person X is of legal age, nothing else. There is no address, no name and no date of birth given. I think this is a really robust way to have an age verification.

A company I've mentioned before is Yoti in the United Kingdom. They use a technique by an American company, FaceTec, and this technique allows us to have an age estimation — not age verification, but an age estimation — just with the biometric data of your face. I know that there are concerns about this when it comes to biometric data and faces, and all the alarm clocks are ticking about what is happening to this data. But as far as I've understood this method, it's not face recognition, it is an age estimation. So if I were to access a porn website where age estimation is required, the porn website would

M. Melage : Je ne dispose d'aucun chiffre à cet égard. Si nous avons émis une ordonnance de blocage, oui, les utilisateurs ont la possibilité d'utiliser un RPV pour avoir accès à ce site.

Le sénateur Dalphond : Merci.

La sénatrice Pate : Je remercie nos trois témoins d'avoir accepté de comparaître devant nous, et j'adresse ma question à M. Melage.

L'année dernière, des reportages ont fait état de la décision de l'Allemagne de bloquer l'accès à des sites où des sociétés, des organisations ou des particuliers ne respectaient pas les lois allemandes. Je suis curieuse de revenir sur une question que le sénateur Dalphond vient de soulever. Comment contrôlez-vous la conformité des sites Web, compte tenu de leur nombre et de leur degré de perfectionnement? Comment suivez-vous les différentes façons dont ils peuvent tenter de s'infiltrer derrière — ou devant, selon votre point de vue — le système? Y a-t-il des pratiques que vous avez élaborées et qu'à votre avis, nous pourrions examiner en tant que meilleures façons d'aborder ce problème?

Un certain nombre de personnes ont également exprimé des inquiétudes à l'idée que le gouvernement bloque certains sites. Pourriez-vous préciser les mesures que vous avez prises dans votre système pour vous assurer que l'accès n'atteint pas le non-respect de la loi et que les jeunes n'ont pas accès à la pornographie?

M. Melage : Merci, madame la sénatrice. Il y a eu une légère perturbation de l'appel vidéo. J'espère donc avoir compris votre question correctement.

Les systèmes de vérification de l'âge que la KJM a évalués jusqu'à maintenant peuvent, bien sûr, être utilisés très facilement par les fournisseurs de pornographie. Par exemple, en tant que client ou utilisateur, vous voulez avoir accès à un site Web, et l'utilisation d'un processus d'accueil permet de vous identifier immédiatement. C'est là un argument que font valoir tous ceux qui pensent que la protection des renseignements personnels et de la vie privée pourrait être compromise. Le seul renseignement que le fournisseur du système de vérification de l'âge transmet au fournisseur de pornographie, c'est le fait que telle ou telle personne est majeure; rien d'autre. Ni l'adresse, ni le nom, ni la date de naissance n'est fourni. Je pense que c'est un moyen très rigoureux de vérifier l'âge.

L'une des entreprises dont j'ai déjà parlé est Yoti, au Royaume-Uni. Elle utilise une technique mise au point par une entreprise américaine, appelée FaceTec, qui permet d'obtenir une estimation de l'âge — non pas une vérification de l'âge, mais une estimation de l'âge — simplement en analysant des données biométriques du visage. Je sais que, lorsqu'il est question de données biométriques liées, entre autres, au visage, les gens s'inquiètent à ce sujet, et des sonneries d'alarme se déclenchent en raison de la question de savoir ce qu'il advient de ces données. Mais pour autant que j'aie compris cette technique,

not know that Mr. Henning is sitting in front of the computer. It will just know that there is a person sitting in front of the computer, 35 years old — but in fact 40 years old — and that's it. In the end, the picture is going to be deleted.

Senator Cotter: My question is for Mr. Melage. Would I be correct in understanding that the regime with which you are associated and working is a kind of administrative oversight with sanctions as opposed to the use of essentially a criminal law power? It's a tension that we're wrestling with in the Canadian context. Could you speak a little bit to that?

Mr. Melage: We've got more or less two ways to address porn providers. We take up administrative actions, and we can talk about charging fines. Charging fines is a little bit complicated in the international context because the international law really does not give us, at the moment, the opportunity to get the money if we charge these fines. If from Germany you're driving to France and you're speeding and you've been in a speeding control, as a car driver, you have to pay this fine. But in this context, what we are speaking about, there are no treaties within Europe.

Senator Cotter: That answered my question. Thank you.

The Chair: Do you have anything else to say, Mr. Melage?

Mr. Melage: What I would like to say when it comes to criminal law is that, in the German criminal law, to give access to pornography to people under 18 is a criminal offence. It's not just a question of media regulation, the legislation that Germany has is that pornography is harmful to minors, full stop. The other thing that the German legislator is thinking about is that even adults do not or might not want to be confronted with pornography. It's part of the right of sexual determination not to be confronted with pornography, for whatever reason, whether it's for religious or moral reasons. In Germany there are two sides, the protection of minors and the protection of adults who do not want to be confronted with pornography.

Senator Cotter: Thank you.

Senator Clement: I have a question for Mr. Jansa, but I will start with a question for our witness from Germany. You've been at this for a long time, and I imagine you've read the bill

il ne s'agit pas de reconnaissance faciale, mais d'une estimation de l'âge. Donc, si j'accédais à un site pornographique où l'estimation de l'âge est requise, le site pornographique ne saurait pas que M. Henning est assis devant l'ordinateur. Il saurait simplement qu'il y a une personne âgée de 35 ans — mais âgée en fait de 40 ans — assise devant l'ordinateur, et c'est tout. En fin de compte, la photo sera supprimée.

Le sénateur Cotter : J'adresse ma question à M. Melage. Ai-je raison de comprendre que le régime auquel vous êtes associé et avec lequel vous travaillez est une sorte de service de surveillance administrative assorti de sanctions, par opposition à l'utilisation d'un pouvoir essentiellement pénal? C'est là un problème avec lequel nous nous débattons dans le contexte canadien. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

M. Melage : Nous avons plus ou moins deux façons de composer avec les fournisseurs de pornographie. Nous prenons des mesures administratives, et nous pouvons parler de l'imposition d'amendes. L'imposition d'amendes est un peu compliquée dans le contexte international parce que le droit international ne nous permet pas vraiment, pour l'instant, de percevoir les amendes que nous imposons. Si vous quittez l'Allemagne en voiture pour vous rendre en France et que vous êtes arrêté pour excès de vitesse, vous êtes tenu, en tant qu'automobiliste, de payer cette amende. Mais, dans le contexte dont nous parlons, aucun traité n'a été conclu en Europe pour gérer ces situations.

Le sénateur Cotter : Vous avez répondu à ma question. Merci.

La présidente : Avez-vous quelque chose d'autre à ajouter, monsieur Melage?

M. Melage : Ce que je voudrais dire, c'est que, selon le droit pénal allemand, on commet une infraction pénale en permettant à des personnes âgées de moins de 18 ans d'avoir accès à de la pornographie. Ce n'est pas seulement une question de réglementation des médias. La loi allemande stipule que la pornographie est nuisible aux mineurs, un point c'est tout. L'autre question à laquelle le législateur allemand songe, c'est le fait que même certains adultes ne veulent pas ou pourraient ne pas vouloir être exposés à de la pornographie. La volonté de ne pas être exposé à de la pornographie, que ce soit pour des raisons religieuses, morales ou autres, relève du droit à la détermination sexuelle. En Allemagne, il y a deux camps : celui de la protection des mineurs et celui de la protection des adultes qui ne veulent pas être exposés à de la pornographie.

Le sénateur Cotter : Merci.

La sénatrice Clement : J'ai une question à poser à M. Jansa, mais je vais commencer par interroger notre témoin allemand. Vous travaillez dans ce domaine depuis longtemps, et j'imagine

sponsored by Senator Miville-Dechêne. Are there any recommendations that you would make? What do you wish you had done differently and that we could get right now?

Mr. Melage: Well, this is a good question. I don't think that as a German I'm in a position to evaluate a Canadian bill, but we are happy that other countries are making an attempt to implement age verification.

I've studied the bill by Senator Miville-Dechêne, and it's quite similar to the regulation in Germany. The only difference is, as far as I've understood, it is on porn providers who are doing this — I'm missing the word right now — sort of like a professional and doing it as a job. In Germany it is so that no one, even a private person, is allowed to spread their own pornography content through the world without an age verification system. This has been criticized recently in an article by a sex worker who said sex workers must have the opportunity to advertise their job on the internet, and why should there be an age verification system? Our answer would be, yes, you can advertise your job and what you are doing, but, please, not in a pornographic way, and do so in a way that minors are protected.

Senator Clement: My question to Mr. Jansa is similar. You have read the bill and you have made three recommendations, if I understood you correctly. You're the father of three children. You made a point of saying that. What do we need to improve here? What is the main recommendation or main weakness you think we need to address in this bill?

Mr. Jansa: Thank you for the question. First, noting the variability in age verification technologies that are in the market, it's important to ensure that there are appropriate safeguards associated with those technologies and that we can have confidence and assurance in the technologies being implemented.

So that first recommendation being to qualify what age verification technology is within the bill to ensure that they are privacy-preserving, age-appropriate in design and trustworthy.

Then the regulations that would ensue complemented with my other recommendation — to enact Governor-in-Council powers to approve standards, codes of practices and certification programs — would have a combined effect with respect to combining legislation, regulation, standards and certification programs as a go-to compliance mechanism.

que vous avez lu le projet de loi parrainé par la sénatrice Miville-Dechêne. Avez-vous des recommandations à formuler à ce sujet? Qu'auriez-vous souhaité faire différemment que nous pourrions mettre en œuvre dès maintenant?

M. Melage : Eh bien, voilà une excellente question. En tant qu'Allemand, je ne pense pas être en mesure d'évaluer un projet de loi canadien, mais nous sommes heureux que d'autres pays tentent de mettre en œuvre la vérification de l'âge.

J'ai étudié le projet de loi de la sénatrice Miville-Dechêne, et il est assez semblable à la réglementation en vigueur en Allemagne. La seule différence, c'est que, d'après ce que j'ai compris, le projet de loi concerne les fournisseurs de pornographie qui exercent ces activités — le mot m'échappe pour l'instant — un peu comme un travail professionnel. En Allemagne, la loi est conçue de manière à ce que personne, pas même un particulier, ne soit autorisé à diffuser son propre contenu pornographique partout dans le monde sans utiliser un système de vérification de l'âge. La loi a été critiquée récemment dans un article rédigé par un travailleur du sexe qui a déclaré que les travailleurs du sexe doivent être en mesure de faire la promotion de leurs services sur Internet, et a demandé pourquoi il doit y avoir un système de vérification de l'âge. Notre réponse est la suivante : oui, vous pouvez faire la promotion de votre travail et de vos services, mais vous êtes prié de ne pas le faire de manière pornographique et de manière à protéger les mineurs.

La sénatrice Clement : La question que j'adresse à M. Jansa est similaire. Si j'ai bien compris, vous avez lu le projet de loi, et vous avez formulé trois recommandations à son sujet. Vous êtes le père de trois enfants, et vous avez tenu à le mentionner. Que devons-nous améliorer dans le projet de loi? Quelle est votre principale recommandation ou la principale faiblesse que, selon vous, nous devons rectifier dans ce projet de loi?

M. Jansa : Je vous remercie de votre question. Tout d'abord, compte tenu de la variabilité des technologies de vérification de l'âge qui sont vendues sur le marché, il est important de s'assurer que ces technologies offrent des garanties appropriées et que nous pouvons avoir confiance dans les technologies mises en œuvre.

Je recommande premièrement d'expliquer dans le projet de loi en quoi consiste une technologie de vérification de l'âge afin de faire en sorte qu'elle protège la vie privée, qu'elle soit conçue en fonction de l'âge et qu'elle soit digne de confiance.

Le Règlement qui en découlerait, complété par mon autre recommandation, à savoir le fait de conférer au gouverneur en conseil le pouvoir d'approuver des normes, les codes de pratique et des programmes de certification, aurait pour effet de combiner une loi, un Règlement, des normes et des programmes de certification à titre de mécanisme de conformité de référence.

So those two specific recommendations add some text to the bill to qualify age verification technologies, then with the evolving nature of what these technologies are, enact the ability to have powers to approve standards and certifications so that we can continue to ensure that appropriate safeguards are in place after the legislation is, in fact, passed.

[Translation]

Senator Clement: Thank you to our witnesses.

Senator Dupuis: just Thank you to our witnesses. I have two questions: the first is for Mr. Jansa, and the second is for Mr. Mellage.

Mr. Jansa, my first question deals with your second recommendation. I don't have your document in front of me, but you spoke about adding algorithms or the issue of algorithms in the act. Is that right?

Mr. Mellage, what criteria did Germany use to determine whether its legislation was effective? You said that the objective was the protection of minors in the context of telecommunications. In your opinion, what shows that the legislation is effective? Has the incidence of violence against children decreased? We've seen much more sexual exploitation of children online, but have you seen a drop in this phenomenon in Germany, for example?

[English]

Mr. Jansa: Thank you for your question.

Expanding age verification technologies to include adequate controls on the use of artificial intelligence algorithms is recognizing the types of age verification technologies in the market. We heard it from testimony today with respect to age estimation, these sorts of technologies which are, in fact, underpinned with artificial intelligence algorithms. We need to ensure we have the appropriate safeguards in place.

We need to be cognizant that with these technologies, age verification technologies, there is a wide gamut; to ensure we have appropriate safeguards is to ensure they're trustworthy, privacy preserving and age-appropriate in design.

Mr. Mellage: Thank you, Senator Dupuis, for your question. Yes, this is a good question as to how we measure success or the effectiveness of age verification.

Ces deux recommandations particulières consistent donc à ajouter des dispositions au projet de loi pour décrire les technologies de vérification de l'âge, puis, compte tenu de la nature évolutive de ces technologies, pour pouvoir conférer des pouvoirs d'approbation des normes et des certifications, afin que nous puissions continuer de garantir que des mesures de protection appropriées sont en place après l'adoption de la loi.

[Français]

La sénatrice Clement : Merci à nos témoins.

La sénatrice Dupuis : Merci à nos témoins. J'ai deux questions; l'une s'adresse à M. Jansa et l'autre à M. Mellage.

Monsieur Jansa, ma première question porte sur votre deuxième recommandation. Je n'ai pas votre texte sous les yeux, mais vous avez parlé d'ajouter des algorithmes, ou vous avez parlé d'une question d'algorithmes dans la loi; est-ce bien cela?

Monsieur Mellage, quels sont les critères que l'Allemagne s'est donnés pour juger si sa loi est efficace? Vous avez dit que l'objectif était la protection des mineurs dans le cadre des télécommunications; qu'est-ce qui, selon vous, témoigne de l'efficacité de cette loi? Est-ce que la violence envers les enfants a diminué? On remarque qu'il y a beaucoup plus d'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, mais avez-vous constaté que cela avait diminué chez vous, par exemple?

[Traduction]

M. Jansa : Je vous remercie de votre question.

En développant les technologies de vérification de l'âge en vue d'inclure des contrôles adéquats de l'utilisation des algorithmes d'intelligence artificielle, nous reconnaissons les types de technologies de vérification de l'âge qui sont vendues sur le marché. Nous l'avons entendu dire au cours des témoignages qui ont été apportés aujourd'hui au sujet de l'estimation de l'âge que des algorithmes d'intelligence artificielle sous-tendent, en fait, les technologies de ce genre. Nous devons nous assurer que des mesures de protection appropriées sont en place.

Nous devons être conscients qu'il y a une large gamme de technologies de vérification de l'âge; en nous assurant qu'elles comportent des mesures de protection appropriées, nous garantissons qu'elles sont dignes de confiance, qu'elles protègent la vie privée et que leur conception est adaptée à l'âge.

M. Mellage : Sénatrice Dupuis, je vous remercie de votre question. Oui, il est bien de nous interroger sur la façon dont nous mesurons le succès ou l'efficacité de la vérification de l'âge.

Germany has been, in the last years, really the only country to have this. Now it's going to be rolled out after the amendment of the AVMS directive in the European Union and then the member states have to transpose it to national law, and this directive requires age verification systems for porn providers. I think the effect or the success is not yet measurable, to be honest.

But to speak from the regulator's perspective, we are very happy in Germany. We are glad that now we've got the AVMS directive in Europe, and even Cyprus and Ireland have transposed this directive.

Countries outside the EU, like the United Kingdom, Australia, and now Canada, they are thinking about such an approach. I think it would really help, or it's going to help to get the issue or the matter of age verification systems to be an international matter. My personal belief is that only in the international way can we have a good and effective system of protecting our children and minors.

Senator Wetston: I have three brief questions for Mr. Mella.

What is the age verification age in Germany? Is it 18?

Mr. Mella: Yes, 18.

Senator Wetston: Does Germany adopt the principle of net neutrality?

Mr. Mella: Yes, they did, and this is a European law as well.

But there can be, to the point of net neutrality — because I think Mr. Hutton said it before — a DNS blocking order can be a violation of the principle of net neutrality.

I've got to look at a note I've made on my computer. But such a violation can be justified if there is a court or administrative order to block an offer.

Senator Wetston: The last question is: Who regulates content on the internet in Germany?

Mr. Mella: The media authorities, the 14 media authorities. We are regulating content in the field of the protection of minors. We've got this regulatory body, the KJM, and therefore we have no — an authorized failure does not have another approach than Bavaria, for example.

Au cours des dernières années, l'Allemagne a été le seul pays à disposer de ce système. Il sera maintenant déployé dans l'Union européenne une fois que la directive SMA aura été modifiée. Ensuite, les États membres devront le transposer dans leur législation nationale, et la directive exige que les fournisseurs de pornographie utilisent des systèmes de vérification de l'âge. Pour être honnête, je pense que l'effet du système ou sa réussite n'est pas encore mesurable.

Mais pour parler du point de vue de l'organisme de réglementation, je dirais que nous sommes très heureux en Allemagne. Nous sommes satisfaits que la directive SMA soit maintenant mise en œuvre en Europe. Même Chypre et l'Irlande ont transposé cette directive dans leur législation.

En outre, des pays en dehors de l'UE, comme le Royaume-Uni, l'Australie et maintenant le Canada, songent à adopter une telle approche. Je pense qu'il serait vraiment utile, ou qu'il sera utile, que la question des systèmes de vérification de l'âge devienne une question internationale. Je suis personnellement convaincu que nous pourrions disposer d'un système efficace pour protéger nos enfants et nos mineurs que lorsqu'il sera adopté à l'échelle internationale.

Le sénateur Wetston : J'ai trois brèves questions à poser à M. Mella.

Quel est l'âge de la majorité en Allemagne? Est-ce 18 ans?

M. Mella : Oui, c'est 18 ans.

Le sénateur Wetston : L'Allemagne souscrit-elle au principe de la neutralité du réseau Internet?

M. Mella : Oui, et ce principe figure aussi dans la loi européenne.

Toutefois, je crois — car je pense que M. Hutton l'a déjà dit — qu'une ordonnance de blocage d'un serveur de noms de domaines peut être une violation du principe de la neutralité du réseau Internet.

Je dois regarder une note que j'ai enregistrée sur mon ordinateur. Mais une telle violation peut être justifiée si une ordonnance judiciaire ou administrative a été émise en vue de bloquer une offre.

Le sénateur Wetston : Ma dernière question est la suivante : qui réglemente le contenu d'Internet en Allemagne?

M. Mella : Les autorités des médias; les 14 autorités des médias pour être précis. Nous réglementons le contenu à des fins de protection des mineurs. Nous disposons de la KJM, qui est un organisme de réglementation, et nous n'avons donc pas... une défaillance autorisée n'a pas une approche différente de celle de la Bavière, par exemple.

Senator Wetston: I take it that interstate treaty allows this to evolve in Germany and be the regulator of content. And is that same organization the regulator of telecommunications services?

As you know, in Canada, with the CRTC — you've heard that — there is an issue with the Broadcasting Act. Do you have that integrated in Germany or are they separate functions?

Mr. Melage: It's separate. For telecommunications, it's a federal authority called the Bundesnetzagentur.

Senator Wetston: I see.

Mr. Melage: I don't know the English name for this, I'm very sorry, Senator Wetston.

Senator Wetston: That's fine. Thank you, Mr. Melage. I appreciate your information.

The Chair: Thank you very much to Mr. Jansa, Mr. Bouma and to Mr. Melage. Thank you for your presentations.

Mr. Jansa, we will be distributing the presentation you made. We're going to have it in both languages. I'm sure that the members will also get a lot of information from that presentation as well.

I want to thank all three of you. You have really helped us understand this issue in front of us and we thank you for the time and effort you've put into this.

That ends this meeting, senators.

I just have a follow-up for the next meeting that I'd like to share with you. As we have received government Motion No. 14 with a reporting date of March 31, we will move on to that in our next hearings after the break weeks, and then we'll return to Bill S-210 afterwards.

Thank you for your understanding.

(The committee adjourned.)

Le sénateur Wetston : Je suppose que le traité interétatique permet à cet organisme d'évoluer en Allemagne et de réglementer le contenu. Et cette même organisation réglemente-t-elle les services de télécommunications?

Comme vous le savez, au Canada, il y a le CRTC — vous en avez entendu parler —, et la Loi sur la radiodiffusion est problématique. Ces fonctions sont-elles intégrées en Allemagne, ou s'agit-il de fonctions distinctes?

M. Melage : Elles sont distinctes. Les services de télécommunications relèvent d'une autorité fédérale appelée la *Bundesnetzagentur*.

Le sénateur Wetston : Je vois.

M. Melage : Je suis désolé, sénateur Wetston. Je ne connais pas le nom anglais de cette institution.

Le sénateur Wetston : Ça ne pose pas de problème. Merci, monsieur Melage. Je vous suis reconnaissant des renseignements que vous nous avez communiqués.

La présidente : Je remercie infiniment MM. Jansa, Bouma et Melage de leur présence et de leur exposé.

Monsieur Jansa, nous allons distribuer l'exposé que vous avez fait dans les deux langues officielles. Je suis sûre que les membres du comité tireront également beaucoup de renseignements de votre exposé.

Je tiens à vous remercier tous les trois. Vous nous avez vraiment aidés à comprendre le problème auquel nous faisons face, et nous vous remercions du temps et des efforts que vous avez consacrés à votre comparution.

Honorables sénateurs, cela conclut à la réunion.

J'aimerais simplement vous communiquer un suivi au sujet de la prochaine réunion. Comme nous avons reçu la motion n° 14 du gouvernement, dont la date de rapport est le 31 mars, nous passerons à cette question au cours de nos prochaines audiences, après les semaines de relâche, et nous reviendrons ensuite au projet de loi S-210.

Je vous remercie de votre compréhension.

(La séance est levée.)
